71e ANNEE (8e Série) N° 22 1er JUIN 1961

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES

SOMMAIRE

DOCTRINE

Causerie de l'Ami sur les « Revues ». — I. Médecine française, 337. — II. Où en est l'esclavagisme, 338. — III. Adaptation missionnaire, 339. — IV. La Conspiration de Babœuf, 341. — V. Au Concile de Bâle, 342. — VI. L'avenir français en Afrique, 343. — VII. Les maîtres catholiques en Afrique, 344. — VIII. Le strontium-90, 345. — IX. Lacordaire et Stendhal, 346. — X. Sainte Philomène et saint Georges rayés au calendrier, 347. — XI. En faveur de l'unité, 349.

Questions de science ecclésiastique. — Si la sainteté de Ste Philomène n'était qu'une légende, comment expliquer l'approbation de son culte ? Que devient, en cette affaire, l'infaillibilité de l'Eglise ? 350. — Un catholique peut-il accepter d'être l'exécuteur d'un testament dont une clause prescrit que le corps du testataire soit inciné et non enterré ? 351.

PREDICATION

Voir sommaire détaillé en tête des pages blanches.

DIRECTION : Mgr F.-M. CATHERINET, Directeur — R. DESVOYES, Codirecteur
CORRESPONDANCE : M. le Directeur de « l'Ami du Clergé », BP 4 Langres (Hte-Mne)
PUBLICITÉ EXCLUSIVE : M. Jacques LEGUERNEY, 24, rue de Madrid, PARIS (8e)

Paraît tous les jeudis à Langres

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE HEBDOMADAIRE DE DOCTRINE ET DE PASTORALE

ABONNEMENTS		France	Étranger
	Doctrine seule	10	15 NF.
	Doctrine et Prédication .	12	18 NF.

Tous les nouveaux abonnements partent du 1er JANVIER de l'année en cours
On n'accepte pas d'abonnements à la PRÉDICATION sans la DOCTRINE

L'AMI DU CLERGÉ, 2-4, rue Claude-Gillot, Langres (H.-M.) - C. C. P. 21.88 Nancy

PETIT COURRIER

Q. — Pourriez-vous me dire, quels sont les ouvrages parus sur Anne-Marie Taïgi, et où se les procurer ?

R. — Voyez la notice parue dans les *Vies des Saints et Bx* (Letouzey), t. VI, juin, p. 167-172, — et l'ouvrage du P. A. Bessières, *La Bse A.-M. Taïgi*, in-8, 380 p. Desclée de Brouwer, 1937.

Q. — On me demande quelles lectures sont à conseiller à un lecteur cultivé : sur l'espérance, le purgatoire, les indulgences ?

R. — Sur l'espérance : G. Desbuquois, *Dans le mystère : l'Espérance*, in-8, Spes ; — C. Spicq, O. P., *La révélation de l'espérance dans le N. T.* Avignon, Aubanel père, 1932, — Semaine des Intellectuels catholiques : *Espérance et monde moderne*. Edit. de Flore, 1951 ; — J. Pinsk, *Spes gloriæ... Essais sur la Gloire de Dieu dans le monde et dans l'homme*, in-8, 260 p. Alsatia, 1952 ; — A.-M. Carré, *Espérance et désespoir*, in-8, 208 p. Edit. du Cerf, 1954 ; — Ch.-A. Bernard, *Théologie de l'espérance selon S. Thomas d'Aquin*, in-8, 176 p., 15,90 NF., Vrin, 1961.

Sur le Purgatoire : A. Michel, *Les mystères de l'au-delà*, in-8, 156 p. Téqui, 1953 ; — A. Jugie, *Le Purgatoire et les moyens de l'éviter*, in-8, 394 p. Lethielleux, 1947.

Pour les Indulgences, voyez l'art. « *Indulgences* » dans *Catholicisme*, t. V, col. 1520-1536, — ou S. de Angelis, *De Indulgentiis*, in-8, 580 p. Cité du Vatican, 1950.

Q. — Existe-t-il sur saint Vaast ou Gaston, évêque d'Arras une vie critique ?

R. — Cherchez *La vie et les miracles de S. Vaast ou Gaston, évêque d'Arras*, par Dom H. Quentin, Desclée de Br., 1896 ; — E. Guilbert, *S. Vaast, fondateur de l'église d'Arras*, in-12, 164 p., Arras, 1928 (cf. *Ami*, 1928, p. 501) ; — J. Lestocquoy, *La vie religieuse d'une province : le diocèse d'Arras*, grd in-8, 310 p. Brunet à Arras, 1950.

Marteau de LANGLE DE CARY. — **Les Saints des quatre saisons : leurs vies et leurs légendes. T. I. : Hiver.** — In-12 de 400 p. — Apostolat de la Presse, Paris-VIe, 1959.

« Rien de plus riche, sous sa forme familière, qu'un calendrier de la Sainteté », écrit Daniel-Rops dans la préface à cet ouvrage.

On y trouvera un choix de saints pour chaque jour. Une ou plusieurs notices de quelques pages ou moins, avec simple mention des autres saints du jour. Le choix ne se borne pas aux saints canonisés, mais il s'étend à nombre de personnages, soit martyrs, soit remarquables par leurs vertus pratiquées dans les états de vie les plus variés, aussi bien de notre temps que dans les siècles anciens. Place est faite à des saints peu connus qui trouveront ici un relief mérité.

L'auteur ne fait pas une étude critique et ne donne pas de références. Conformément au titre du livre, c'est la vie des saints et leurs légendes telles qu'elles figurent dans les recueils hagiographiques. Il s'en dégage un parfum d'édification qui contribuera à instruire et à élever les âmes.

C'est bien le but que s'est proposé l'auteur dans des biographies de Saints déjà publiées et qui ont été fort appréciées.

Duc de CASTRIES. — **Les rencontres de Stanley.** — 314 p. (13 × 20,5), 12 NF. — Paris, Ed. France-Empire, 1960.

Cet ouvrage est une biographie du grand découvreur du centre de l'Afrique : Grands Lacs et bassin du Congo. Une première partie rappelle son enfance très malheureuse jusqu'au jour où, reporter d'un grand journal des Etats-Unis, il est envoyé à la recherche de Livingstone : il a la chance de le retrouver vivant. Cette rencontre décide de l'orientation de sa vie. La deuxième partie le suit dans ses voyages aventureux, auxquels son flair de géographe, sa ténacité malgré les difficultés, les revers et les abandons, donnent une allure d'épopée. Il mourut en Angleterre où il entretenait, dans une retraite forcée par l'état de sa santé, la nostalgie des grands espaces africains. Ce livre, instructif pour tous, présente un bel exemple des conditions nécessaires à la réalisation d'un grand dessein.

R. P. MOULY, SS. CC. — **Pérou, Terre de contrastes.** — In-8 de 112 p., 5 NF. — Lectures missionnaires, 108, rue de la République, Montgeron (S.-et-O.).

L'auteur de ce reportage parfaitement réussi est un spécialiste des « lectures missionnaires ». Il nous fait un récit vivant et coloré de son voyage au Pérou. Parti de Montevideo en avion, il franchit la Cordillère royale, survole le Chili, ce pays brûlé et calciné au nord, et enserré dans les glaces au sud, et arrive à Lima, cité des Rois et ville des oppositions. La fierté d'habiter un tel pays se traduit dans ce dicton :

« Lorsque Dieu estime quelqu'un, il l'invite à Lima. » La vieille cité, où il ne pleut jamais, et où rien ne pousse sans les eaux qui viennent des montagnes, atteint un million et demi d'habitants. Mais cette population est très mélangée : Européens, noirs d'Afrique, chinois, japonais.

L'auteur décrit la ville et ses alentours. Il a fait de nombreux voyages dans l'intérieur du pays. Il expose les problèmes économiques et sociaux, variables selon les régions si différentes les unes des autres. Il en vient finalement au problème religieux : « Les Indiens affamés de Dieu. » Malheureusement, au Pérou, comme dans toute l'Amérique latine, « la moisson est immense, et les ouvriers peu nombreux ». Tel est le drame !

(*Voir suite* p. 174).

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*, 4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)

LIBRAIRIE
38, rue St-Sulpice
PARIS - 6e

MIGNARD

EDITEUR
Tél. Dan. 03-88
C.C.P. Paris 6249-19

Dépositaire des Editeurs Pontificaux et Imprimeurs du Saint-Siège

LITURGIE - LITTERATURE religieuse et générale - Tous les bons livres

Choix important de Missels d'Autels et de Nouveaux Bréviaires Romains ou latin-français

MODÈLES REPUTÉS DE TUNIQUES & AUBES, MARQUE C. D.
pour Communiants et Enfants de Chœur
TISSUS DE PREMIERE QUALITE A DES PRIX DE FABRIQUE

Exemple :

a) **MODELE 1960 en COTON FORT, blanc,** belle qualité, taille courante.......... 21,50
b) **MODELE 1960.** Réf. A. **BELLE FIBRANNE blanche,** tissu infroissable, « garanti Boussac » tissage serré, 2 plis de chaque côté (modèle seyant), taille courante 41,00
c) **NOUVEAU MODELE 1961.** Réf. B. **TRES BELLE FIBRANNE blanche,** qualité lourde tissu infroissable, tissage serré, col en biais, 3 plis de chaque côté, 1 poche (modèle très ample et seyant), toute taille 50.00

Grande variété d'IMAGES (nouvelles séries couleurs)
SOUVENIRS MORTUAIRES - MAROQUINERIE - CUSTODES

ASSORTIMENT UNIQUE EN FRANCE DE TOUS MISSELS RECOMMANDES AUX FIDELES

DISQUES et ELECTROPHONES. Sélection d'enregistrements pour le Clergé et les Fidèles. Chant Grégorien et toute la musique religieuse. — Microsillons instructifs, éducatifs et distrayants pour petits et grands

PROCURE ARTISANALE DU CLERGÉ — ATELIER D'ART SACRÉ
Pour l'Eglise Ancienne, Rénovée ou Nouvelle

Chemins de Croix expressifs et artistiques sur subjectiles différents

EN PROPRIETE : LE CHEMIN DE CROIX **« D'APRES LES MAITRES »**

OBJETS RELIGIEUX et de CULTE — ORFEVRERIE — CHASUBLERIE — PEINTURES — STATUES pour intérieur ou extérieur — ART Ancien et Moderne

EXPEDITIONS ***EXPORTATION***

CATALOGUE GENERAL ILLUSTRE 1961 *sur simple demande*

STATUES RELIGIEUSES — CHEMINS DE CROIX

Styles moderne et ancien
en terre cuite. plâtre de Paris, carton romain et fonte de fer

L'UNION INTERNATIONALE ARTISTIQUE

VAUCOULEURS (Meuse) - **FRANCE**

Les plus vastes établissements d'Art religieux du monde

- Conditions spéciales pour statues en magasin
- Facilités de paiement
- Catalogues et devis adressés gratuitement sur demande

FONDERIE de CLOCHES de PARIS
57, av. Gambetta, Bagnolet (Seine)

BLANCHET & Cie

fond, accorde, répare les cloches de toutes dimensions et les ***ELECTRIFIE***

Seul fondeur de cloches équipant électriquement depuis 1920 les cloches avec des appareils parfaitement adaptés, conçus, mis au point et construits dans ses ateliers.

Devis et visite sans engagement sur demande

LOURDES

PALAIS du ROSAIRE
MAISON CATHOLIQUE

LISIEUX

Objets de piété

ENTREZ dans Assoc. LILIUM à **Prigonrieux** (Dord.). Donner son nom suffit. Pèlerinage à **FATIMA** avec Lisbonne, l'Andalousie, la 1/2 de l'Espagne + 3 jours aux Baléares : **455** NF. du **17 août au 7 sept.** J. t.
POUR SORTIR

ASSURANCE AUTO MOTO
Ecclésiastiques, vous avez droit au tarif réduit d'assurance obligatoire avec ristourne chaque année sans accident et recours pour récupérer vos réparations.
Cabinet **ADAM,** assureur-conseil agréé
181, rue Lafayette, PARIS

A VENDRE pour cause de double emploi :
— **Dictionnaire de Théologie Catholique** (Vacant) : les 137 premiers fascicules : lettres A.-TH. ; broché ; en excellent état.
— **Dictionnaire de la Bible** (F. Vigouroux), relié en 10 volumes, sans les suppléments ; en excellent état.
Faire offre à M. l'abbé A. FOCANT, curé de **Natoye**, diocèse de Namur (Belgique).

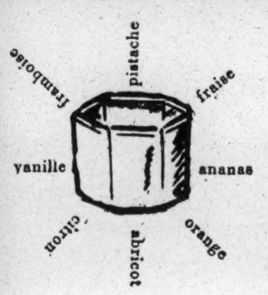

Dès aujourd'hui, avec les extraits de fruits naturels **YALACTA**, *vous pourrez aromatiser selon votre goût, les yaourts que vous faites, vous-mêmes, avec les appareils et ferments* **YALACTA**

VOTRE YAOURT S'IMPOSERA COMME L'ENTREMET LE PLUS FIN ET LE PLUS ÉCONOMIQUE.

YALACTA *vous offre également la possibilité de préparer chez vous, grâce à son ferment* KEFIR, *une boisson agréable, économique et saine. Documention sur demande*
LABORATOIRES **YALACTA**, *51, Rue Lepic, PARIS*

VITRAUX
Antoine BESSAC à Grenoble (Isère)
Maison de Confiance-Fondée en 1860
Travaux soignés - Prix raisonnables

LOURDES
HOTEL du LOUVRE
Tél. : **4-04**
à proximité des Sanctuaires
Recommandé

LIBRAIRIE
BERCHE & PAGIS
69, rue de Rennes, PARIS-VI
ACHAT DE BIBLIOTHEQUES et D'OUVRAGES RELIGIEUX

L'OFFICE GENERAL DU LIVRE
14 bis, rue Jean Ferrandi — PARIS-6

est toujours en mesure d'expédier dans le monde entier tous les **LIVRES FRANÇAIS ET ETRANGERS,** la musique religieuse et profane, les disques et les films.

Nous payons, pour nos Clients, les abonnements aux publications françaises et étrangères.

Ainsi, nos Correspondants : SEMINAIRES, INSTITUTIONS, BIBLIOTHEQUES, ECOLES et CLIENTELE PARTICULIERE, peuvent grouper chez nous tous leurs achats, ce qui représente une notable économie de frais de correspondance et autres, en même temps que la grande commodité de n'avoir qu'un seul fournisseur, soucieux de leurs intérêts.

DISQUES

Le plus grand choix de disques religieux et de films-fixes

Dernières Nouveautés :

- **HAENDEL : TE DEUM DE DETTINGEN,** par le Chœur de la Société Bach des Pays-Bas, orgue et orchestre. Direction : A. van der HORST. (30 cm Fontana N° 698.012. — **Prix exceptionnel jusqu'au 30 JUIN 1961 : 14,35 NF.**
- **LE POEME DU SACERDOCE** (J. A. COIZET). Cantate pour soli, chœurs et orgue. Direction : J. FABING. (25 cm. Musique Sacrée N° 25-01).
- **LES GRANDES ŒUVRES POUR ORGUE DE J. S. BACH,** par M.-C. ALAIN, aux grandes Orgues Marcussen de la Marienkirke, à Helsingborg (Suède). (2 disques 30 cm, Erato LDE 3180 et 3181).

Conditions exceptionnelles à MM. les Ecclésiastiques

Expédition Province par retour — Abonnement gratuit à « Disques-Informations »

19, RADIO PYGMALION, boulevard de Sébastopol — Tél. : CEN. 17-33 — M° : CHATELET

L'AMI DU CLERGÉ

Mgr F.-M. CATHERINET, Directeur
Chan. R. DESVOYES, Codirecteur

71e ANNEE (8e Série)
N° 22. — 1er Juin 1961

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. Médecine française. — II. Où en est l'esclavagisme. III. Adaptation missionnaire. — IV. La Conspiration de Babeuf. — V. Au Concile de Bâle. — VI. L'avenir français en Afrique. — VII. Les maîtres catholiques en Afrique. — VIII. Le strontium-90. — IX. Lacordaire et Stendhal. — X. Sainte Philomène et saint Georges rayés au calendrier. — XI. En faveur de l'unité.

I
Médecine française

Traitant de la *Primauté humaine de la médecine française*, le professeur G. Portmann, de l'Académie de Médecine, fait, à cette occasion, un rapide survol de l'évolution de la médecine à travers les âges.

« L'art de guérir, dit-il, est vieux comme l'humanité elle-même et, depuis la préhistoire, la souffrance a toujours été, après la recherche de la nourriture, le plus grand souci de l'être humain. »

Dès le principe, la médecine aussi a été sous l'influence de la magie et de la sorcellerie, jusqu'à Hippocrate « qui fit œuvre de praticien génial, en codifiant dans un travail immense et vivant les connaissances antérieures. »

Chose admirable, « l'influence de ce grand maître de la médecine persiste encore de nos jours ». Ses *Aphorismes* pleins de sens et de sagesse dominent la pensée médicale, en ce sens que le principe fondamental de la thérapeutique est toujours celui qu'il a défini : « aider la défense naturelle de l'organisme ». Pour cette aide, il faisait appel à des révulsifs, à des évacuants, à des diaphorétiques. Il avait toute une gamme de drogues dont les Romains, les Arabes, les médecins du Moyen Age et de la Renaissance, ceux de Louis XIV et de la Révolution, ont élargi la liste.

On s'adressait surtout aux plantes — les simples : anis, fenouil, romarin, mélisse — et on connaissait aussi les plantes dangereuses : aconit, belladone, colchique. Les premières devaient être cueillies au soleil, les secondes au clair de lune. Plus extraordinaires étaient les produits animaux tels que les yeux d'écrevisse, la corne de bœuf, la graine d'ours, les poumons de renard, voire le bouillon de vipère « utilisé si souvent par Mme de Sévigné ». Enfin, on employait aussi des substances minérales : soufre, antimoine, vitriol, fer, mercure.

La thérapeutique demeura empirique, c'est-à-dire qu'elle opérait au petit bonheur, jusqu'à la découverte, par le pharmacien Derosne, en 1803, de l'extrait d'opium. Pour la première fois, on isolait un principe actif en le tirant d'un produit naturel. Les chimistes firent dès lors merveille. De l'opium, on extrayait la morphine, la codéine et d'autres choses encore. Du quinquina, on tira la quinine; de l'ipéca, l'émétine ; de la digitale, la digitaline ; de la coca, la cocaïne, etc. C'est ce qu'on appelle le groupe des alcaloïdes et des glucosides. Avec Brown-Séquart, on passa à l'organothérapie et du pancréas on tira l'insuline ; des glandes surrénales, l'adrénaline ; de la thyroïde, la thyroïdine ; de l'ovaire, la folliculine. On utilisait ainsi les « hormones ». Bientôt, en partant du scorbut, on étudia les maladies de « carence » et l'on découvrit, dans les produits alimentaires, les vitamines A, B, C, E, BE, B12, etc.

Dans la voie ouverte par Pasteur, on rechercha les séries des vaccins, sérums, antivirus, etc.

A l'époque tout à fait contemporaine, Fleming, grand bienfaiteur de l'humanité, isola la pénicilline, d'une culture de *penicillum notatum*. On tombait ainsi sur les « antibiotiques », qui transformèrent la thérapeutique : thyromicine, streptomycine, choloromycine, auréomycine, etc...

En somme, « c'est en un peu plus de cent ans que la thérapeutique s'enrichit des cinq groupes de produits dont l'usage a modifié la vie humaine : les alcaloïdes et glucosides, les hormones, les vitamines, les antibiotiques, les produits chimiques de synthèse ».

Mais voici que l'ère atomique s'ouvre aussi pour la médecine. Elle se manifeste par la radiothérapie, la radiumthérapie, la cobalthérapie, etc.

« L'ère atomique de la médecine, assure M. Portmann, va se caractériser par la disparition des produits thérapeutiques d'origine animale ou végétale. La classification que j'ai envisagée plus haut deviendra inutile, car tous les médicaments pourront alors être fabriqués artificiellement et l'on prévoit que, dans un avenir peut-être proche, chaque maladie sera jugulée par un médicament spécifique. »

Il est sûr que déjà un certain nombre de maladies redoutables sont en recul : tuberculose, syphilis, gonococcie, etc. Mais la chirurgie surtout a fait, sous nos yeux, un bond prodigieux. Les audaces des chirurgiens n'ont presque plus de limites. Les progrès de l'anesthésie, l'emploi des antibiotiques et les transfusions du sang ont permis des interventions étonnantes : ablation partielle ou totale d'un poumon, opérations sur l'aorte et le cœur, etc.

Ce qu'il y a de plus nouveau en médecine, c'est la pratique des « bilans médicaux », avant toute opération ou toute cure prolongée : on fait le « bilan » de l'individu, par l'examen de son cœur, de ses réflexes, de son sang, du fond de l'œil, de

son urine, etc. C'est pour cela qu'on ne peut presque plus soigner à domicile les maladies graves, mais dans un hôpital ou une clinique, en raison des laboratoires qui s'y trouvent. La médecine devient communautaire. C'est le règne des consultations publiques hospitalières, des dépistages de maladies. Le résultat évident est l'allongement de la moyenne de la vie. En France et dans les pays occidentaux, cette moyenne est de 67 ans. En l'espace de 30 ans, cette moyenne a grandi de 20 ans. Et pourtant M. Portmann estime et dit que la vie moderne est « antihygiénique au maximum ». Ce manque d'hygiène provoque le vieillissement prématuré des 30.000 milliards de cellules que nous avons dans le corps et qui sont autant d'usines microscopiques travaillant nuit et jour pour assurer l'équilibre de notre santé. Pour prolonger la vie, la première chose à faire est de ne pas la raccourcir.

Mais ce qui donne à la médecine son caractère profondément humain, c'est qu'elle ne doit pas considérer l'être humain malade, tel qu'il est décrit dans les livres, mais le malade concret en face duquel on se trouve. Nous parlions tout à l'heure du « bilan » individuel à établir en chaque cas particulier. C'est cela qui est humain. Et il n'y a pas que le corporel dans l'individu, mais aussi et peut-être surtout le moral, et le spirituel. La même maladie n'évolue pas de la même façon chez un homme qui a un bon moral ou une foi puissante que chez un malade qui est pessimiste ou sans idéal.

Le professeur Portmann affirme que la médecine française est moins matérialiste que les autres :

« C'est en cela, écrit-il, que diffère le concept médical français, qui accepte cette diversité de l'homme, ne juge pas un malade comme un cas ou une observation, et n'est pas aveuglé par des doctrines matérialistes intégrales, qui lui font oublier qu'un homme souffre et réagit suivant ses activités mentales. De toutes les médecines c'est certainement la médecine française qui a conservé cette qualité humaine, dont elle tire sa primauté. Les transformations qu'imposent les progrès incessants de la science ne doivent pas faire perdre aux hommes le sens de l'humain et aux médecins le respect qui est dû à la personnalité du malade. »

Voilà des réflexions qu'on est heureux de recueillir de la part d'un maître de la médecine d'aujourd'hui, car on craignait au contraire de la trouver plus ou moins matérialiste.

II

Où en est l'esclavagisme ?

Au cours de l'article que nous venons de résumer, on tombe sur une comparaison entre la moyenne de la vie en France, qui est, on l'a dit, de 67 ans, et celle des pays arriérés où elle ne dépasse pas 20 ans. Et le professeur Portmann ajoute :

« Cependant ce sont les représentants de ces pays où existe encore l'esclavage et les harems, où l'analphabétisme dépasse 95 % qui, du haut des tribunes internationales, mettent le plus souvent la France en accusation. Ils lui reprochent même d'avoir retardé la civilisation de plusieurs centaines d'années et l'accusent de son action inhumaine. »

De quels pays s'agit-il ?

Dans son numéro du 27 avril 1961, la revue *Nouvelles de Chrétienté* publie une lettre du lieutenant-colonel de Ganay, du *Service historique de l'Armée*, et donne à l'ensemble de son exposé ce titre significatif : « *La Piraterie musulmane, ses caractères et ses dimensions.* » On y rappelle cette déclaration du roi Charles X, en 1830, lors de la conquête d'Alger :

« Le Roi, ne bornant plus ses desseins à obtenir la réparation des griefs particuliers de la France, a résolu de faire tourner au profit de la chrétienté entière l'expédition dont il a ordonné les préparatifs ; il a adopté, pour but et pour prix de ses efforts, la destruction définitive de la piraterie, la cessation absolue de l'esclavage des chrétiens, l'abolition du tribut que les puissances chrétiennes paient à la régence (d'Alger). »

Et cette proclamation répondait à un état de fait qui durait depuis des siècles. A partir du XVIe siècle, on peut compter une moyenne de 5.000 personnes par an, qui disparaissaient de nos pays côtiers, du fait de la piraterie musulmane. Alger seule renfermait en permanence au moins 20.000 esclaves. Et cela n'était pas accidentel ni localisé. C'était un fléau constant et généralisé. La piraterie était une arme classique de la guerre islamique. Elle ne venait pas seulement des individus, mais du Coran même. Du côté chrétien, on y répondit par la fondation d'Ordres chargés du rachat des captifs : l'Ordre de la Merci, l'Ordre des Trinitaires.

Trois besoins ou trois vices fondamentaux, chez les riches musulmans, exigeaient et exigent encore de nos jours l'esclavage : la paresse, la sensualité, la cupidité. Cela est si vrai que Mgr Lavigerie, au cours de sa célèbre campagne anti-esclavagiste de 1889-1890, expliquait ainsi la nécessité de son intervention : l'occupation de l'Algérie par la France avait amené la suppression de l'esclavage des blancs. Et cela avait conduit directement à une forme nouvelle de la « traite des noirs ». Nous disons forme nouvelle, car la traite des noirs, à la honte des nations européennes, avait été exercée pendant des siècles, pour fournir à l'Amérique une main-d'œuvre qui lui manquait. Cette traite-là avait été vivement critiquée par l'Anglais Wilberforce, et les noirs affranchis dans les colonies britanniques en 1838, puis dans les colonies françaises en 1848, enfin en Amérique du nord, à la suite de la terrible Guerre de Sécession, dont on célèbre cette année même le centenaire. Une bulle du pape Grégoire XVI, en date de 1839, avait solennellement condamné l'esclavage. Or, le khédive d'Egypte un jour expliquait :

« La disparition graduelle des esclaves blancs, à Constantinople et dans le bassin de la Méditerranée, a rendu nécessaire l'accroissement des esclaves noirs : les mœurs, les traditions, les besoins des populations musulmanes, en ont fait, pour elles, un mal nécessaire. »

On ne pouvait être plus explicite. De fait, au temps de Mgr Lavigerie, c'est-à-dire cinquante ans après notre arrivée à Alger, le commerce des esclaves en Afrique avait fait des progrès monstrueux. Il estimait à 400.000 par an le nombre des noirs enlevés dans leurs villages par les esclavagistes, qui étaient tous des musulmans arabes. Le cardinal savait, par ses missionnaires, les Pères Blancs, comment les choses se passaient dans la région

des Grands Lacs. Il le disait dans ses sermons, à Paris, à Londres, à Bruxelles, au cours de sa croisade. Des bandes armées, venant du Maroc, de l'Egypte ou de Zanzibar, s'abattaient soudainement sur les villages de la brousse. On tuait les vieillards, on ramassait les hommes mûrs, les jeunes gens, les femmes et les enfants. On les enchaînait, on en formait de lamentables caravanes, marchant au fouet, et dont la route restait marquée par les cadavres laissés en chemin. Un magnifique soldat volontaire, parti à l'appel du cardinal Lavigerie, pour la défense des missions au Congo, le capitaine Joubert, annonçait qu'il avait suivi, une fois, durant trente-deux jours, une bande d'esclavagistes, et qu'il avait vu périr le quart de leur cargaison !

« Les démons, s'écriait-il, ne sont pas aussi cruels que les musulmans de Zanzibar. »

Un Arabe, de son côté, avait dit au P. Guillemé, Père Blanc, ce mot qu'il avait transmis au cardinal :

« Autrefois, on jetait là les esclaves morts, et chaque nuit les hyènes venaient les emporter. Mais cette année, il y en a trop : les hyènes sont dégoûtées de la chair humaine. »

Tous les voyageurs européens, Livingstone, Stanley, Cameron, le capitaine Binger, attestaient la rapidité avec laquelle l'Afrique centrale était littéralement dépeuplée par la pratique de l'esclavagisme. Les populations africaines se décimaient les unes les autres. On se battait de tribu à tribu pour faire des prisonniers qui seraient de la marchandise à vendre. Il n'était pas un roitelet qui n'eût de 1000 à 1200 femmes dans son harem, la plupart obtenues par le trafic esclavagiste. Les centres vers lesquels les esclaves étaient dirigés étaient à l'ouest le Maroc, au nord l'Arabie, la Tripolitaine. Un livre bleu anglais, publié en 1888, rapportait que les embarcations européennes chargées de surveiller la mer Rouge n'étaient pas assez nombreuses pour empêcher l'horrible trafic. A Djeddah, au royaume du Hedjaz, sur la mer Rouge, un officier anglais pénétrait dans dix-huit maisons où des marchands infâmes entassaient leurs cargaisons humaines, introduites dans la ville grâce à la complicité des autorités arabes, complicité payée un dollar par tête d'esclave !

Mais dira-t-on, tout cela c'est de l'histoire sinon ancienne du moins périmée. Pas du tout. Le trafic des esclaves continue de nos jours sous des formes nouvelles. Pour un tel trafic, il faut : 1° des vendeurs, et 2° des acheteurs. Or, les deux existent. Les acheteurs sont surtout les riches personnages de l'Arabie séoudite. Et pourtant ce pays fait partie des Nations-Unies, où, le 10 décembre 1948, la motion suivante a été votée :

« Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes. »

Cela n'empêche pas qu'en Arabie séoudite, sur 6 millions d'habitants, il y a au moins un million d'esclaves, tous des noirs.

Le commerce des esclaves a pris une forme très dissimulée depuis quelques années. Il se pratique sous le couvert du pèlerinage si recommandé aux musulmans à La Mecque, au moins une fois dans leur vie. Des agents circulent donc dans les villages noirs, parlent du bienheureux pèlerinage dans la Ville sainte. Ils offrent le voyage gratuit aux jeunes hommes et jeunes femmes qui le veulent bien. On fait tout pour les séduire. Cela ne coûtera rien, ils auront la joie de faire un magnifique voyage, ils verront La Mecque, la cité sainte de Mahomet !

Ces promesses ne sont pas sans effet. On s'inscrit pour le pèlerinage. Des caravanes se forment. Elles sont moins cruelles certes que celles d'il y a 80 ans, au temps de Mgr Lavigerie. Mais une fois en Arabie, beaucoup ne reviennent pas. On cite une année où sur 38.000 pèlerins, il en revint 6.000 environ. Les autres étaient tombés en esclavage. Ajoutons que les esclaves, en général, ne sont pas maltraités. C'est une propriété précieuse pour celui qui la possède. On soigne un esclave comme on soignerait un âne ou un cheval. Il n'en reste pas moins que l'esclavage subsiste et continue à s'alimenter, en vertu des trois vices que nous avons indiqués plus haut. Quand donc ce chancre disparaîtra-t-il de l'humanité ?

III

Adaptation missionnaire

C'est un principe bien connu de la missiologie qu'il faut s'adapter aux peuples évangélisés pour avoir quelque chance de leur faire comprendre, aimer et adopter la doctrine du salut.

De Grégoire-le-Grand à Pie XII, le problème de l'adaptation missionnaire a fait l'objet de recommandations qui ne furent pas toujours heureuses, mais dont le caractère a pris actuellement une physionomie uniforme et définitive. L'adaptation comporte une assimilation de la langue, du genre de vie, du costume, des usages du pays évangélisé. Le missionnaire se fait tout à tous et ce n'est pas toujours facile. C'est ce que nous expose le Père Albert de Biesme, dans un article intitulé : « *Réflexions sur l'adaptation* », dans le *Bulletin de la Société des Missions étrangères de Paris*, de mars 1961.

Et d'abord jusqu'où peut et doit aller l'adaptation ? Ce n'est pas aisé à dire. Il est des choses qui sont du seul ressort de l'Eglise, comme la liturgie. Il en est d'autres, qui relèvent du missionnaire lui-même. L'auteur de l'article se bornera aux « hors-d'œuvre », dans le travail de l'adaptation, et encore ne veut-il parler que pour son secteur, au diocèse de Salem, en Inde. Les intéressés n'ont pas tous les mêmes intuitions, en matière d'adaptation. Dans les monastères de la région, le plus « indien » de tous est celui qui ne contient que des Européens.

En ce qui concerne le vêtement, l'assemblée des évêques de 1951, tout en encourageant les initiatives individuelles, tant des prêtres que des laïcs, fait des réserves expresses sur l'adoption par les membres du clergé diocésain d'un habit rappelant celui des *sanyâsis*. Cet habit ne semble pas à conseiller, car 1° il est l'uniforme des religieux, ce que les prêtres séculiers ne sont pas ; 2° dans les villes au moins, ce costume ne jouit plus du respect unanime de la population. Pour les chrétiens, ce costume aurait l'air d'une mascarade. On

pourrait adopter la tenue de la caste sacerdotale, le *vechti*, bande de toile dans laquelle on se drape. Mais c'est le costume des brahmes et ceux-ci n'ont pas bonne presse auprès des autres castes. On les trouve hautains, distants, exigeants. Tout compte fait, c'est la soutane blanche qui convient le mieux et qui est le mieux acceptée. Par contre, on regrettera l'abandon du turban, très pratique contre le soleil, remplacé par l'affreux et gênant casque colonial, qui est entré dans les mœurs. De la tête, passons aux pieds. L'Inde est le pays où l'homme a encore le privilège de marcher pieds nus. Les prêtres indiens ici donnent l'exemple : chaussés pour la messe ou pour aller en ville, ils se déchaussent à la maison. Cela épargne une bonne part du ravaudage ! On peut se servir du « seruppu », une sandale fixée aux orteils par un bout de lanière, et le « seruppu » est admis dans tous les milieux, mais tout le monde ne s'y habitue pas facilement.

Il faut se méfier de l'aversion des Indiens pour le cuir, élément impur parce que provenant d'animaux morts. Mais cette aversion est en train de faire place à une douce indifférence. La maroquinerie s'est introduite partout.

Passons à la nourriture. Il va de soi qu'il faut manger de tout avec modération. Un jour de jeûne par semaine peut être recommandé à un Européen, en pays tropical. Mais que dire au point de vue « apostolique » ?

« Il est bien certain qu'aux yeux des Indiens, quiconque ne s'en tient pas à une diète rigoureusement végétarienne, et à un jeûne quotidien, ne peut passer pour être un « homme de Dieu ». Un proverbe ne dit-il pas : « Qui fait un repas par jour est un sage, qui en fait deux est un malade, qui en fait trois est un voluptueux » ?

Mais cela paraît bien rigoureux à un Européen !

Le missionnaire a facilement la réputation de faire bonne chère, et par conséquent d'être fabuleusement riche, et de ne pas secourir les pauvres autant qu'il le pourrait avec des revenus comme ceux qu'on lui suppose ! Certes, nos missionnaires vivent chichement. Mais on les accusera aisément, comme le fit Gandhi, de pervertir l'enseignement du Christ, et de ne pas se conformer à l'idéal de perfection contenu dans le Sermon sur la montagne.

« Le Mahatma n'a-t-il pas stigmatisé la conversion au christianisme comme une simple licence de manger de la viande et de boire des liqueurs ? »

C'est en tenant compte de ces données de fait que les moines catholiques en Inde ont choisi de s'abstenir de mets de provenance animale : viande, poisson, œufs. Sans s'astreindre à un jeûne perpétuel, c'est-à-dire à un seul repas par jour, ils peuvent s'en tenir à un régime qu'un prêtre vivant dans le monde aurait peine à supporter, fût-il indien. Que faire ? On est pris entre les nécessités de la vie apostolique, et la conception hindoue de la sainteté ! Mais cette conception a deux inconvénients : 1° elle est surtout extérieure ; 2° elle laisse de côté le devoir d'état. Elle aboutit à vivre de peu, mais en ne faisant rien ou presque rien. Elle est aux antipodes de notre conception chrétienne. En pratique, R. Ludwig, après un examen serré du problème, conclut : 1° lutter pour pénétrer l'esprit hindou de l'idée du bon usage des créatures et pour affirmer la liberté chrétienne ; 2° éviter tout ce qui pourrait rendre plus ardue l'acceptation de la foi, par l'usage de la nourriture mal vue des Hindous.

Le tout est de trouver un moyen terme. *Ne quid nimis !*

Et le logement avec son ameublement ? Il est exact que, dans les anciennes chrétientés, le presbytère a les allures aristocratiques d'une maison de maire, par rapport aux autres maisons du village. Il est construit en « dur ». Les pièces en sont vastes. Il comporte en général une véranda, parfois une terrasse, voire un étage ! Ajoutons tout de suite que c'est seulement le cas des privilégiés. Bien des desservants ne connaissent qu'une maisonnette branlante, un bout de sacristie, une simple paillote, et rêvent d'améliorer leur habitacle. Mais c'est toujours la même chose : est-ce que les besoins de l'apostolat n'exigent pas un minimum de commodité, sinon de confort ? Au surplus, les chrétiens se sentent plus à l'aise au presbytère que chez eux. C'est pour eux « la maison commune », toute proche de la « maison de Dieu ». Au point de vue de l'ameublement, on y trouvera deux tables, quelques chaises dépareillées, un vieux « transat », une couchette rudimentaire, quelques rayons en planches pour les livres et registres, quelques vieux coffres pour le linge, un garde-manger boîteux défendant mal les provisions contre les fourmis ravageuses. Parfois aussi, un appareil de radio.

C'est peu, ce n'est pas du luxe, mais c'est encore trop par rapport à une hutte indienne où l'on ne trouve que quelques nattes, avec la couchette et un banc. Faut-il donc réduire le clergé au niveau du sous-prolétariat ? Quand on recevra un dignitaire devra-t-on le faire asseoir par terre, ou l'accueillir moins bien qu'au débit de thé d'en face, qui a des sièges pour sa clientèle ouvrière ? Et pour les repas, faut-il manger avec ses doigts, comme certains moines, ou avec un couvert à l'occidentale ? En fait, on n'invite jamais personne et l'on n'est jamais invité. Chacun mange chez soi, donc à sa guise. Laissons donc la liberté.

En conclusion : on pourrait allonger la liste des cas à examiner. Il en ressortirait qu'en tout il faut de la mesure, du tact, du jugement. Avant tout, il faut s'adapter au climat, il faut aimer ses paroissiens, les comprendre, leur faire comprendre qu'on les a compris, parler honnêtement leur langue, estimer leurs coutumes, porter intérêt à leurs affaires, vivre simplement au milieu d'eux sans jouer les « incroyables », et c'est en cela que consiste l'adaptation, beaucoup plus que dans le fait de copier servilement. Il se produit, de leur part aussi, une adaptation à leurs missionnaires et à l'occident. Le temps de l'immobilisme est périmé un peu partout. Ne serait-il pas dérisoire de voir le missionnaire, sous prétexte de « se faire indien », adopter des usages dont le monde qui l'entoure est en train de se défaire ? Les prêtres indiens servent d'intermédiaires entre leurs compatriotes et les prêtres européens. Peu à peu tout cela évolue, l'essentiel est que l'Evangile progresse !

IV

La Conspiration de Babeuf

Nous abordons un sujet bien différent, en lisant l'article de P. Bessand-Massenet, intitulé *La Conspiration de Babeuf*, dans la *Revue de Paris*, d'avril 1961.

François-Noël Babeuf, dit Gracchus Babeuf, était né à St-Quentin en 1760. Commissaire à terriers, avant la Révolution, il avait étudié la question agraire, par ce métier même. Il croyait avoir découvert les abus et les iniquités de l'ancien régime, surtout en matière d'impôts. Dès 89, il publie son premier livre et on y lit la formule suivante :

« Je ne prétends pas rétablir la primitive égalité, mais je dis que les malheureux pourraient la réclamer, si les riches persistaient à leur refuser des secours, et les secours honorables qui conviennent à des égaux. »

Il est donc déjà « égalitaire », mais modéré. Il vient à Paris, cherche du travail, décroche un emploi au bureau des subsistances de l'hôtel de ville, et pactise avec les éléments les plus outranciers de la Commune. Mais une obscure affaire de faux le fait arrêter et jeter en prison. Il en sort au bout de six mois, aigri et désespéré. On lui rend sa place, et, durant un temps, il se tient coi, par prudence, en disant : « il faut bien que je mange et que j'en fasse manger d'autres ! » Il s'agit de sa femme et de ses enfants. Il ne se révèlera qu'après « thermidor » et la chute de Robespierre. Il publie alors un journal intermittent : *Le Tribun du peuple*. Au n° 34, du 6 novembre 1795, il y déclare :

« Osons dire que la Révolution, malgré tous les obstacles et toutes les oppositions, a avancé jusqu'au 9 thermidor, et qu'elle a reculé depuis. »

Il regrette donc Robespierre. Il est le défenseur acharné du jacobinisme, qui est en perte de vitesse dans le pays. Il dépasse Robespierre cependant, au point de vue social, car l' « Incorruptible » était resté ce que nous appelons « petit-bourgeois ». Babeuf estime qu'il faut pousser le jacobinisme à sa conclusion logique, à savoir l'établissement d'une société sans classes.

Au début de l'année 1796, — le 30 mars exactement, — Babeuf constitue un Comité insurrectionnel secret dans lequel entrent Sylvain Maréchal, Félix Le Pelletier, Antonelle, Darthé, Buonarotti. Ce sera ce dernier qui, beaucoup plus tard, en 1828, fera connaître Babeuf par son ouvrage *La Conjuration pour l'Egalité* et servira de lien entre Babeuf et Blanqui. Il est possible que Buonarotti soit déjà l'auteur d'un tract distribué à profusion dans Paris, en avril 1796, sous le titre d'*Analyse de la doctrine de Babeuf*. Lisons ce texte, il nous donnera la clé de la conspiration :

« La nature a donné à chaque homme un droit égal à la jouissance de tous les biens.

— Le but de la société est de défendre cette égalité, souvent attaquée par le fort et le méchant dans l'état de nature, et d'augmenter par le concours de tous les jouissances communes.

— Il y a oppression quand l'un s'épuise par le travail et manque de tout, tandis que l'autre nage dans l'abondance sans rien faire.

— Dans une véritable société, il ne doit y avoir ni riches ni pauvres.

— Les riches qui ne veulent pas renoncer au superflu en faveur des indigents sont les ennemis du peuple.

— Nul ne peut, par l'accumulation de tous les moyens, priver l'autre de l'instruction nécessaire pour son bonheur : l'instruction doit être commune.

— Le but de la révolution est de détruire l'inégalité et de rétablir le bonheur de tous.

— La révolution n'est pas finie, parce que les riches absorbent tous les biens et commandent exclusivement, tandis que les pauvres travaillent en véritables esclaves, languissent dans la misère et ne sont rien dans l'Etat... »

Et le manifeste concluait avec force que la vraie loi des Français était la Constitution de 1793, qu'il y fallait revenir, que la Constitution de 1795 était illégale et contre-révolutionnaire si bien que tout citoyen est tenu de rétablir la Constitution de 1793, sous peine d'être coupable de crime de lèse-majesté populaire.

Ce tract fut suivi d'un *Manifeste des Egaux*, rédigé par Sylvain Maréchal, et qui ne fut dévoilé que lors du procès de Babeuf. La future République des Egaux en vient à compter environ 2.400 adhérents. Pour eux, il s'agit de passer au stade socialiste :

« Le remède (à tous les maux) est dans la refonte de la société. L'homme qui vit en société doit travailler pour le bien général. Chacun, selon ses facultés, doit coopérer au bonheur des autres. Tout se fait par échange, tout est commun, je te fais des souliers, tu me fais un habit, je te fournis du pain, tu me livres de la toile... »

Visiblement, le *Manifeste des Egaux* est l'avant coureur du *Manifeste communiste* de Marx et d'Engels, qui cinquante ans plus tard, fondera ce qu'il décrétera être le « socialisme scientifique ». Babeuf est le véritable fondateur de l'action socialiste dans le plan politique. Il veut aboutir, en effet, à la conquête du pouvoir politique, et son plan est exposé dans le fameux « *Acte insurrecteur* » dont la publication devait donner le signal de la révolution. Cet « Acte » prévoit formellement la dictature temporaire des « sans-culottes ». C'est ce qu'on appellerait actuellement la « dictature du prolétariat ». On comprend que l'historien communiste Jean Pons ait pu écrire :

« Le parti babouviste est donc l'ancêtre authentique du parti du prolétariat, du parti socialiste, du parti communiste, du parti révolutionnaire de la classe ouvrière. »

Mais Babeuf attend son heure. Il se dérobe et demeure invisible. Il a 36 ans. C'est un petit homme d'aspect malingre, avec des cheveux noirs coupés en rond à l'écuelle. Son portrait gravé montre une figure sérieuse, un grand nez busqué. Il portait d'ordinaire un frac bleu à collet rouge et des bottes.

Le complot fut dévoilé au Directoire par un nommé Grisel, qui, par ses relations avec Darthé, s'était insinué dans les rangs de la conjuration. Déjà le 14 avril, le Directoire avait lancé une proclamation contre ceux qui voulaient « mettre en activité le code atroce et impraticable de 93, opérer le prétendu partage égal de toutes les propriétés, ... le pillage, ... les échafauds... ». Le 16 avril, les Conseils des Cinq-Cents et des Anciens votent à la quasi unanimité la peine de mort contre « tous ceux qui, par leurs discours, ou par leurs écrits imprimés, soit distribués, soit affichés, provoquent

... au partage des propriétés particulières, sous le nom de *loi agraire* ou de toute autre manière. »

Le 9 mai 1796, le complot est prêt à éclater. Mais dans la matinée du 10 mai, le quartier des Halles, où l'on savait que se tenait l'état-major du complot, est investi par des détachements de gendarmes et de dragons. L'attaque est si brusque que les conspirateurs, Babeuf, Pillé, Buonarotti, sont cloués sur place. Babeuf, interdit, finit par se dresser en jetant ce mot à l'antique : « C'en est fait, la tyrannie l'emporte ». Le soir tout Paris est au courant. On se dit : « Tiens ! encore une conspiration ! » et c'est tout ! Les conspirateurs sont enfermés au Temple, dans la tourelle qui avait abrité la famille royale, en 1792. Dans la nuit du 26 au 27 août 1796, on les emmena à Vendôme. Le procès y dura du 5 octobre 1796 au 26 mai 1797. Le 27 mai, Babeuf était condamné à mort avec Darthé. Ils tentèrent de se tuer, se blessèrent seulement et furent exécutés le lendemain. Vingt autres conjurés furent envoyés à la Guyane.

Tels furent les ancêtres du communisme en France, en l'an IV.

V

Au Concile de Bâle

C'est encore une histoire d'égalitarisme que nous allons rencontrer dans l'article de P. Ourliac dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, n° 1 de 1961, sous le titre un peu surprenant : *Sociologie du Concile de Bâle*. On s'attendrait à trouver là un exposé de doctrine sociale. Il s'agit, en fait, des tendances démocratiques au Concile de Bâle.

Le Concile de Constance avait mis fin au schisme qui ravageait et désolait l'Eglise. Mais il n'avait pu opérer cette réforme générale que les meilleurs esprits désiraient depuis si longtemps. Il avait cru porter remède à cette lacune en décrétant qu'il y aurait un autre Concile œcuménique au bout de 5 ans, un second sept ans plus tard et enfin, régulièrement, un tous les dix ans. C'était changer la Constitution de l'Eglise. Il y eut bien un concile à Sienne, 5 ans jour pour jour après la clôture du Concile de Constance. Mais la réunion avorta rapidement. En 1431, soit 7 ans après, toujours par fidélité au décret *Frequens* du Concile de Constance, le pape Martin V convoquait un nouveau concile à Bâle et désignait pour le présider le cardinal Julien Cesarini. Mais dès le 20 février 1431, le pape mourait subitement. Le 3 mars, il recevait comme successeur Gabriel Condulmer, neveu de Grégoire XII, qui prenait le nom d'Eugène IV.

Le Concile débute laborieusement et lentement. L'époque est troublée, l'accès de Bâle est dangereux. En Bohême la guerre hussite fait rage. Julien Cesarini est contraint de se rendre à la croisade contre les Hussites. Il y subit une défaite lamentable. Le 9 septembre seulement il est de retour à Bâle. Il est convaincu que le salut ne peut venir que du Concile général et il en fait sa chose. Le Concile cependant va durer 18 ans, de 1431 à 1449, et va faire courir à la papauté et à l'Eglise les plus grands périls. L'article que nous analysons ne veut pas en refaire l'histoire, mais étudier sa composition, ses tendances, ses aspirations révolutionnaires.

I. *La composition.* — Nul ne pouvait participer au concile sans avoir été « incorporé ». Il s'agissait d'une vérification des pouvoirs. Mais on n'avait aucune règle reconnue pour admettre au concile. Le droit des cardinaux, des évêques, des chapitres cathédraux passait pour incontestable. Mais dès le principe, le concile avait affirmé sa volonté de recevoir tous les « clercs » qu'il jugerait « utiles ou idoines ». Le principal argument pour cela était le suivant :

« L'opinion d'un chanoine vaut bien celle d'un évêque et un simple gradué a plus d'intérêt à la réforme de l'Eglise qu'un cardinal... *Sous un manteau sale la sagesse, sous les habits précieux souvent la folie.* »

C'était la négation du principe hiérarchique dans l'Eglise. Certains canonistes — Pontanus, Jean de Ségovie — attestent que l'Eglise réunie en concile, — même sans l'adhésion du pape — a un pouvoir qui lui vient directement du Christ. Le pouvoir donc appartient au « peuple chrétien ». C'est ce que Marsile de Padoue et même Gerson laissent entendre ou affirment hautement. Gerson admet que la multitude, en tant qu'elle est l'Eglise enseignée et autorisée par l'Esprit-Saint, ne peut errer. Donc tous les fidèles peuvent être admis au concile. C'était préparer l'invasion du concile par les religieux, les bacheliers, et même, selon Æneas Sylvius Piccolomini, des cuisiniers, des palefreniers, des domestiques, qui, le soir, dépouillent leurs habits respectables pour servir leurs maîtres. A plusieurs reprises, la commission des Douze, chargée de la vérification des pouvoirs, essaie de fixer des règles, toujours les clercs du dernier rang sont les plus nombreux à se présenter, et les plus assidus aux séances. Dès le début de l'année 1432, le nombre des « Pères » augmente. Ils n'étaient qu'une soixantaine en février, dont 6 évêques et 12 abbés. En avril cela monte à 37 mitres, puis à 43, en janvier 1433. Le 11 juin suivant, on compte 7 cardinaux, 2 patriarches, 42 évêques, 30 abbés, mais 311 docteurs ou clercs. Le 10 juillet, 386 votants. En 1437, ce chiffre s'élève à 430. Finalement, sur 500 personnes, le concile compte moins de 100 mitres.

II. *Le conflit.* — Le pape s'est élevé contre cette assemblée révolutionnaire, par la Bulle *Inscrutabilis* du 29 juillet 1433. Mais le Concile le somme de se montrer le « Bon Pasteur » en venant au Concile. Les conseils de prudence viennent au pape avec tant d'insistance qu'il finit par fléchir. Le 15 décembre 1433, par la bulle *Dudum sacrum*, il reconnaît la canonicité du concile. L'Assemblée, au comble de l'enthousiasme, chante le *Te Deum*. On allait donc pouvoir procéder à la réforme ! L'année 1434 aurait dû en marquer le triomphe. Mais chacun veut réformer le voisin et se mettre à couvert. Le concile tourne au chaos, se perd dans les intrigues, les heurts d'ambitions et d'intérêts. Des paroles violentes on en vient souvent aux actes. Les Pères se chamaillent, se battent, le tumulte coupe court à toute discussion. On déclare hérétique quiconque n'admet pas la supériorité du concile. Mais la minorité ne se tient pas pour battue. Elle se proclame *sanior pars*. Il ne s'agit plus de compter les suffrages, mais de les peser !

Le 7 mai 1437 est la grande journée qui décide

de la victoire de la « multitude », sous la direction du cardinal Aleman. Mais le cardinal Julien Cesarini proteste. La minorité brise le coffre où se tenait le sceau du concile et parvient à sceller son décret. Finalement toutefois, les membres de la minorité ne voient plus de ressource que dans la fuite. Dès 1435, la plupart des cardinaux avaient quitté Bâle. En 1437, après le scandale rappelé plus haut, une cinquantaine de Pères, — les plus illustres de l'assemblée — s'en vont. Julien Cesarini, qui avait été la colonne du concile, s'enfuit à son tour en janvier 1438, et on le compare, pour cette raison, à Julien l'Apostat.

III. *Le parti populaire.* — Désormais, c'est le « parti populaire » qui reste maître du concile et qui se donne pour chef le cardinal Aleman. Chose remarquable, cet homme a de grandes qualités. A sa mort, survenue à Salon-de-Provence, en 1450, il sera vénéré comme un saint, et le pape Clément VII autorisera son culte, en 1527. Il n'en éait pas moins alors à la pointe du schisme. Sous lui, on comptait une quarantaine de prélats, mais surtout des universitaires, théologiens ou canonistes. A noter que la France est représentée surtout par les mauvais juges de Jeanne d'Arc de 1431 : Thomas de Courcelles, Jean Beaupère, Loyseleur, Midy. A Bâle comme à Rouen, ils montrent le même « pédantisme », la même assurance, la même prétention de posséder, eux seuls, la vérité.

Bientôt, ce pseudo-concile veut remplacer le pape qui l'a condamné. Un soi-disant conclave composé, en dehors d'Aleman unique cardinal, de 12 évêques, 7 abbés, 5 maîtres en théologie, 8 docteurs et un licencié, désigne Félix V, qui sera le dernier des antipapes.

Il se produira, en effet, bientôt une puissante réaction. Le concile de Florence proclamera la suprématie du pape et réalisera l'union avec les Grecs. Le grand canoniste Torquemada réfuta énergiquement les doctrines dites « conciliaires ». Torquemada fut à cette date « l'homme providentiel » par ses écrits vigoureux et décisifs. Il dénonça les excès des hommes de Bâle, hommes néfastes, gonflés d'orgueil et inspirés par le diable, grenouilles enfoncées dans la fange. Après Torquemada, Jean de Capistran, Carvajal, Jean de Palomar, Julien Cesarini lui-même, combattirent les prétentions conciliaires. Malgré tout, du concile de Bâle, il restera quelque chose dans le gallicanisme et dans les doctrines égalitaristes de toute nature.

VI

L'avenir français en Afrique

Les mêmes tendances égalitaires que nous venons de voir au concile de Bâle se font jour, — mais cette fois au niveau des nations, — sous nos yeux. C'est ce que dit avec clarté un article non signé, dans les *Etudes* de mai 1961, sous le titre *L'Avenir français en Afrique.*

Autant que 1960, l'année 1961 sera une année africaine. Les Etats si nombreux, qui viennent de proclamer et de voir reconnaître leur indépendance, prétendent à l'égalité avec les plus vieilles puissances mondiales. Ces Etats toutefois sont eux-mêmes instables. Leurs leaders

« subissent la tentation de la démagogie ; les élites sont peu nombreuses ; jusque dans la brousse les structures sociales sont ébranlées ; les banlieues lépreuses des centres européanisés secrètent un prolétariat ultranationaliste et quelquefois marxiste ; les jeunes, parfois plus dévorés d'ambition que soucieux d'efficacité, subissent l'attraction des pays de l'Est et de la Chine Populaire. »

Les anciennes possessions françaises ont pour la plupart échappé aux convulsions politiques ; nos anciennes colonies sont restées nos amies. Pourtant, le Français éprouve une certaine amertume devant l'évolution de l'Afrique noire. Faisons-nous bien de continuer à soutenir des ingrats ? Notre avenir africain n'est-il pas compromis ? Passons rapidement en revue la suite des événements.

En 1944, la conférence de Brazzaville maintient encore le principe de l'*assimilation.* La loi du 7 mai 1946 accorde aux Africains la « citoyenneté » et le droit de vote. En 1952, le parlement a garanti aux salariés d'outre-mer les mêmes protections qu'à ceux de la métropole.

Mais en 1956, la loi-cadre, proposée par M. Defferre, reconnaît la personnalité politique des territoires et renonce ainsi à la politique d'assimilation. La Constitution de la V^{e} République, ratifiée par le referendum du 28 septembre 1958, reconnaît aux anciennes colonies françaises le droit de choisir leur statut politique : indépendance, — départementalisation, — maintien du statut de territoire d'outre-mer — ou enfin qualité de membre de la Communauté. Or, le 28 septembre, 11 territoires choisissent la Communauté. Seule la Guinée vote « non », c'est-à-dire veut l'indépendance.

Mais la Communauté s'est rapidement effondrée. Il y a eu entre les membres de cette Communauté une sorte de surenchère, qui a abouti à son éclatement et à l'évolution rapide vers l'indépendance, soulignée aussitôt par l'admission à l'O.N.U.

Au début de 1961, la situation est la suivante : six Etats ont reconnu leur appartenance à la Communauté « rénovée » et conclu des accords de coopération avec la France, ce sont Madagascar, le Sénégal, le Gabon, le Congo, la République centre-africaine et le Tchad. En outre, le Cameroun a signé des accords de coopération, mais n'appartient pas à la Communauté. Cinq autres Etats veulent bien négocier des accords de coopération avec la France, mais sans entrer dans la Communauté : la Côte d'Ivoire, le Dahomey, la Haute-Volta, le Niger et la Mauritanie. Le Mali conserve des « liens particuliers » avec la France, sans que ses relations avec elle soient réellement satisfaisants. Enfin, un seul Etat a avec nous des relations difficiles : le Niger, qui toutefois esquisse une tendance à renouer des relations commerciales. Tout cela ne s'est pas produit sans des fautes de notre part, sans des rivalités inter-africaines.

« Toutefois, le bilan n'est pas aussi désastreux que l'affirment certains Français qui ignorent les choses africaines ou qui, simplement, regrettent le passé.

En effet, si l'on s'en tient à une vue globale des choses, non seulement la France a réussi à décoloniser ses anciennes possessions d'Afrique noire, sans que soit versée une goutte de sang, mais elle a préservé l'essentiel de son « capital » en Afrique, qui est constitué par des liens économiques, culturels et affectifs. »

L'Afrique anciennement française garde avec nous des facteurs puissants d'union, sinon d'unité. L'Afrique nous coûte, mais elle nous rapporte aussi. L'aide française est multiforme, financière, technique, commerciale. Les avantages sont multiples aussi : régime préférentiel pour nos produits, maintien de la zone-franc, stimulant pour notre économie interne. Nous venons en aide aux pays sous-développés, comme c'est le devoir reconnu de tous les grands peuples, mais cette aide est payée de retour. Cependant ce sont les liens culturels qui sont ici au premier plan. La langue française est parlée en Afrique. Elle sert de ciment entre les Etats, tels que Madagascar, le Sénégal, la Côte d'Ivoire et les autres. Dans des milliers d'écoles en Afrique, comme en Indo-Chine, à Alger, à Tunis, des centaines de milliers d'enfants apprennent le français dont ils font leur langue officielle et qu'ils aiment. Si la France rapatrie des fonctionnaires, elle en exporte d'autres au titre d'assistance technique. C'est au point que nous ne pouvons satisfaire à toutes les demandes !

Enfin, il y a des liens affectifs entre la France et ses anciennes colonies, au lieu de ces simples relations « d'affaires » que l'on remarque entre l'Angleterre et ses anciennes colonies, ou cette hostilité qui se manifeste contre la Belgique ou la Hollande, dans leurs anciennes possessions.

Pour le maintien de ces liens affectifs, il faut que nous connaissions bien les trois passions actuelles des Africains : *Dignité, Egalité, Amitié.* C'est en tenant le plus grand compte de ces trois exigences irréfutables, que doit se déployer désormais notre politique africaine. Il faut que le personnel chargé de cette politique, sous toutes ses formes, et à tous les échelons, soit pénétré de cette évidence primordiale. Il ne faut pas que ces principes, admis par la France, soient remis en cause par des subordonnés, par des hommes politiques ou des fonctionnaires bornés.

Il faut aider les jeunes Etats à acquérir leur maturité, il faut garantir leur indépendance, renoncer à toute forme de colonialisme de notre part ou de la part d'autres puissances.

L'Afrique cherche sa voie. Les pays communistes sont à l'affût et offrent leur concours plus ou moins intéressé. La tentation est grande pour les jeunes Etats de céder aux offres qui leur sont faites. La partie qui se joue est difficile. Il serait navrant que la France s'abandonne au découragement, au ressentiment, au repliement. C'est cela qui serait la fin de la France comme grande puissance. Mais si elle fait preuve de dynamisme, de mesure, de persévérance, de clarté et de loyauté, ses chances restent intactes. « La vraie Communauté n'est pas morte. Elle est à faire. »

Et voici la conclusion de cet article capital :

> « En pratiquant la Coopération, sur un plan de stricte égalité, et dans tous les domaines, la France sera utile à l'Afrique, à l'Occident, à l'humanité tout entière et à elle-même. Elle contribuera au dépassement des idéologies qui déchirent le monde moderne et permettra à ses frères africains d'élaborer un type de société dans laquelle les hommes bénéficieront du progrès sans perdre leur âme. »

Le sujet que nous venons de traiter est d'une si grande actualité qu'on le retrouve sous la plume très autorisée de M. Robert Delavignette, dans la *Revue de Paris*, de mai 1961, sous ce titre : *La nouvelle Afrique noire.* Lui aussi souligne les immenses besoins des nouveaux Etats, la nécessité de leur venir en aide, la capitale importance des liens affectifs créés entre la France et ses anciennes colonies par la communauté de langue surtout.

Qu'il nous suffise de citer ici les dernières lignes de cette étude :

> « Douze cent mille enfants de toutes les républiques africaines vont cette année à l'école dans l'Afrique d'expression française. Nous devons coopérer avec cette Afrique pour que leur nombre croisse d'année en année. Quelle raison plus solide, quelle autre promesse plus belle à notre effort de coopération ! L'Afrique d'expression française est cette Afrique indépendante qui exprime en français sa volonté politique de nous faire participer à son propre développement. C'est par là même donner à notre langue et à notre esprit un essor africain en un temps où l'Afrique entre dans l'interdépendance mondiale et peut servir de trait d'union — et d'enjeu — entre l'Est et l'Ouest ! »

VII

Les maîtres catholiques en Afrique

Justement, pour avoir une petite idée de l'action des écoles en Afrique noire, nous trouvons dans le dernier numéro d'*Ecclesia,* tout entier consacré à « *l'Eglise éducatrice* » et particulièrement riche, une étude de S. Exc. Mgr Gantin, archevêque de Cotonou, avec ce titre : *Ce que l'Afrique noire doit à l'Ecole chrétienne.*

Une première constatation à faire est que l'un des soucis primordiaux des missionnaires, en Afrique, comme partout ailleurs, a été la création des écoles. Mgr Gantin cite à ce propos, très opportunément, un mot d'Alain, le penseur laïque par excellence :

> « Le catéchisme est le premier essai de l'école universelle » parce qu'on y enseigne « la fraternité selon la fraternité même, c'est-à-dire à tous, sans considérer la puissance, la richesse ou les aptitudes. »

Le catéchisme ainsi entendu exigeait l'école. Les missionnaires l'ont toujours compris ainsi. Le missionnaire de brousse commence toujours par une visite au chef du village, pour lui demander des enfants dont il se fera lui-même l'instituteur. On peut donc dire avec Mgr Gantin :

> « Les Missionnaires furent presque partout, en Afrique noire, les pionniers de la scolarisation, non pas d'une scolarisation au rabais, non pas d'une scolarisation pour étendre le prestige d'une métropole, pour fournir des cadres subalternes à l'administration coloniale, mais de la scolarisation tout court celle qui tend à l'épanouissement de tout homme et de tout l'homme. »

Et l'article donne des exemples. Que ce soit au XV^e au XVII^e ou au XIX^e siècle, les missionnaires ont toujours agi de même. Le Dahomey célèbre cette année, nous l'avons noté en son temps ici-même, le centenaire de l'arrivée des Pères des Missions africaines en 1861. Les Sœurs de Notre-Dame des Apôtres ouvrirent aussi des écoles de filles, à partir de 1878. Les jeunes Dahoméens choisis parmi les plus doués étaient envoyés au collège de St-Grégoire à Lagos, à partir de 1881.

Au Sénégal, colonie plus ancienne, l'école avait commencé plus tôt. Depuis 1820, les sœurs de

St-Joseph de Cluny enseignaient. Le gouvernement français avait bien essayé de créer des écoles de garçons, mais n'ayant pu y réussir, il fit appel aux Frères de Ploërmel, qui organisèrent l'enseignement technique à St-Louis et à Gorée, à partir de 1841. Trois ans plus tard, c'étaient des jeunes prêtres sénégalais qui allaient faire leurs études en France, puis revenaient prendre la direction du premier collège secondaire créé en Afrique. Enfin, en 1857, les Pères du St-Esprit avaient aussi ouvert une école secondaire à Dakar. Les faits de ce genre pourraient être cités en grand nombre. En Côte d'Ivoire, entre 1893 et 1895, on essaya de créer un enseignement laïque. Ce fut un échec complet et il fallut faire appel aux missionnaires. Au Gabon, au moyen Congo, les missions furent les premières à mettre l'instruction à la portée des noirs.

« Les faits rapportés suffisent à illustrer la volonté de l'Eglise de s'attaquer, dès le départ, à la tâche de l'éducation la plus poussée possible des Africains pai l'école. »

Et Mgr Gantin souligne que cette pensée de l'Eglise, loin d'être toujours favorisée par les pouvoirs civils, subissait bien souvent des coups de frein de leur part.

« En Afrique d'expression française, dit-il, ce fut le laïcisme, en Afrique belge, le dogme sacro-saint de ne pas « précipiter » la formation des élites, en Afrique portugaise, la thèse non moins sacrée de l'assimilation. »

Le laïcisme se traduisit par la suppression des subventions, par la création d'écoles laïques, par la reprise des écoles antérieurement confiées aux missionnaires. Il y eut cependant d'heureuses exceptions. Mgr Gantin fait ressortir avec force la compréhension du gouverneur Eboué, — un Noir — qui affirmait hautement qu'il fallait traiter avec la même sollicitude les écoles publiques et les écoles chrétiennes, pour cette raison capitale qu'elles avaient le même but, des méthodes semblables, et qu'il convenait de créer « l'entr'aide et l'harmonie dans l'effort librement donné ».

Où en est maintenant l'Afrique indépendante ? Certains pays semblent vouloir s'écarter de la voie si bien tracée par Eboué. Toutefois l'Afrique d'expression anglaise donne un exemple éclatant de la fécondité d'un accord entre les gouvernements et les Missions. « Le taux de scolarisation en Afrique d'expression anglaise est nettement plus fort qu'en Afrique d'expression française. » Les taux de scolarisation les plus élevés se trouvent dans les pays où l'enseignement des Missions a pu se développer le plus librement, comme au Cameroun.

En Afrique belge, ce sont les missionnaires qui ont lutté contre « la volonté bien arrêtée du gouvernement belge de ne pas hâter la formation des élites ». En effet, c'est l'Eglise qui a créé en 1955 l'Université Lovanium [1].

L'Afrique portugaise a freiné le rôle des écoles missionnaires, en réservant au gouvernement l'éducation tendant à « l'assimilation ». En effet, avec leurs 3.808 écoles, totalisant 401.686 enfants, en 1959, les Missions n'avaient pas une seule école secondaire.

[1] Trois ans auparavant, à Roma, au Basutoland (Afrique du Sud), était né le collège universitaire Pie XII.

Le bilan des Missions catholiques, en 1956, dans toute l'Afrique noire, s'élevait à 31.000 écoles de garçons, avec 2.225.000 élèves, et 8.000 écoles de filles avec 650.000 élèves. A cela il faut ajouter le nombre des élèves des écoles catéchistes de brousse, des étudiants des petits et grands séminaires. Quand on sait combien étaient faibles les ressources des Missions, on ne peut quêtre émerveillé de ces résultats. Actuellement la grande majorité des leaders africains, sans parler des prêtres et des évêques indigènes, a reçu sa formation dans les écoles missionnaires. Il est des maîtres, tels que le P. Aupiais, pour qui des foules de disciples gardent une vénération émue.

En terminant son bel article, Mgr Gantin considère les conditions actuelles des écoles en Afrique noire. Les Etats cherchent leur voie. Ils se méfient — à tort — des écoles missionnaires, parce qu'ils tendent à l'unité intérieure du pays. L'Eglise, de son côté, tout en respectant l'Etat et en travaillant à sa prospérité, a en vue le bien profond de l'être humain. C'est par l'instruction que commence la christianisation. L'école chrétienne forme des élites, en formant des hommes et des chrétiens. Elle affranchit des vieilles superstitions, elle combat les haines, elle prêche et enseigne la fraternité. Elle ouvre la voie aux vocations sacerdotales. Elle offre un milieu favorable aux réalisations sociales.

L'Afrique noire a donc énormément reçu de l'école missionnaire et elle ne doit jamais l'oublier.

VIII
Le strontium - 90

Pendant que l'humanité, en tout pays, achève de s'équiper pour mieux vivre, sa destruction n'est-elle pas en train de se préparer par les conséquences même du progrès scientifique ?

C'est ce qu'on se demande, en lisant, dans la *Civiltà cattolica* du 18 mars 1961, l'article du Père G. Bosio, qui a pour titre (en italien) : « *Les Effets tardifs de la radiation résiduelle* ».

Qu'entend-on par radiation « résiduelle » ? Dans le processus de fission, les noyaux de l'uranium 235 ou du plutonium 239 peuvent se fragmenter d'une quarantaine de manières différentes, donnant naissance à environ 80 éléments appelés « produits directs de fission ». Ces éléments, de poids atomique inférieur à l'uranium et au plutonium, se transforment à leur tour, par décadence, en environ 200 isotopes différents appartenant à 30 éléments chimiques. Il se dégage de tout ce matériel une radio-activité considérable et plus ou moins durable. Toute une poussière radio-active est entraînée dans les airs et c'est cela qui constitue la radio-activité résiduelle. Aussi longtemps que ces éléments restent dans les airs, à des altitudes variables, ils sont inoffensifs. Mais il se produit, sous l'influence des précipitations de neige ou de pluie, des « retombées ». Et ce sont elles qui sont redoutables pour les humains.

La plus importante de ces « retombées » ou du moins la mieux étudiée, est celle du *strontium*-90. De quoi s'agit-il ?

Découvert par Crawford en 1790, le strontium est un métal jaunâtre, de densité 2,54. Son poids atomique est de 87,6. Le strontium-90 est donc

d'un poids atomique plus élevé. Et c'est un isotope radio-actif. Dans le processus de fission de l'atome, il se forme d'abord du crypto-90, qui donne naissance au rubidium-90, lequel à son tour engendre le strontium - 90.C'est dire que tous ces éléments sont fort instables. Mais le strontium-90 met 28 ans à perdre la moitié de sa radio-activité. Ces 28 ans suffisent pour que le strontium, réduit en poussière et voyageant dans les hautes sphères, provoque des « retombées ».

Aussi longtemps que ces retombées sont en dehors de l'organisme humain, elles ne lui sont pas nuisibles. Ses rayons « bêta » n'ont qu'une faible force de pénétration. Il faut donc que le strontium entre dans l'organisme pour y faire ses ravages. Et comment y entre-t-il ? D'abord par les voies respiratoires. — Car l'appareil respiratoire arrête toutes les particules ayant plus de 10 microns — ou millièmes de millimètre — de diamètre, et 95 % des particules dépassant 5 microns. Mais les particules de strontium - 90, souvent, ne dépassent pas un micron, et par conséquent sont aspirées aisément.

Toutefois, c'est par l'appareil digestif que le plus souvent ce strontium-90 entre dans l'organisme. Même un bon lavage des aliments ne le chasse pas. Il est soluble dans l'eau, il entre dans les végétaux, dans le sol même, jusqu'à une profondeur de dix centimètres environ. Les végétaux l'absorbent par leurs racines. C'est le premier pas vers l'homme. Le strontium se comporte en tout comme le calcium et le calcium est un constituant essentiel des végétaux. Les bêtes en mangeant de l'herbe absorbent le strontium-90, s'il y en a. Nous le retrouverons donc soit dans la viande, soit dans le lait et le beurre, dans les fromages. Tout cela a été étudié minutieusement en Angletrere et aux U.S.A. On a constaté qu la proportion de strontium-90, par rapport à celle du calcium, diminue du végétal à l'animal et de l'animal à l'homme. Mais cela n'empêche pas l'ingestion du strontium-90 d'être dangereuse pour l'homme. Il ne se répand pas uniformément dans le sang, car il établit son domicile, sans dédaigner le foie ni la rate, surtout *dans les os* et là s'opèrent ses ravages par radio-activité. Nos os, en effet, ne sont pas une masse dure uniforme, car ils sont traversés de nombreux canaux minuscules — par myriades — servant à les nourrir et à les rendre vivants. Il y a entre le sang et les os un échange constant de substance. Mais les os les plus perméables et par conséquent les plus exposés aux méfaits de la radio-activité du strontium sont ceux des enfants, voire des fœtus et des enfants encore à la mamelle. Et on ne possède aucun moyen d'éliminer ce strontium - 90 quand une fois il est entré dans l'organisme.

Où en sommes-nous actuellement, après les expériences d'explosions atomiques, pour la présence du strontium-90 dans notre ambiance ? Nul ne le sait exactement. Il est sûr que les effets des expériences déjà faites ne sont pas encore épuisés, car les « retombées » ne sont pas finies. Les poussières radio-actives sont en effet entraînées à des hauteurs énormes — disons dans la troposphère, entre 10.000 et 17.000 mètres. Elles sont promenées par les courants aériens tout autour du globe. Elles peuvent retomber en un point quelconque de la terre. Pour donner une idée de leur nocivité, rappelons le fait suivant : des ouvriers spécialisés dans la fabrication de cadrants luminescents de montres ou d'horloges, ont été atteints de tumeurs mortelles des os, simplement parce qu'ils humectaient avec les lèvres les petits pinceaux utilisés pour les cadrans en question. La luminescence, en effet, provenait de substances radio - actives. Les atomes radio - actifs agissent donc sur les os et peuvent engendrer, avec le temps, des cancers ou des leucémies. Il est possible que le strontium-90' aboutisse à des effets analogues, dans les années à venir.

Le savant B. Commoner, étudiant dans la revue américaine *Science*, de 1958, les effets des « retombées » atomiques, estimait — probablement avec un peu de pessimisme — que dans les prochaines générations, il se produira de 25.000 à 100.000 cas de leucémie ou de cancer, en vertu des expériences nucléaires déjà faites. Les examens les plus sérieux ont conduit à penser que le strontium-90 déjà produit est répandu à peu près uniformément dans la haute atmosphère, que les retombées sont également uniformes sur toute la terre, que la concentration dans les organismes humains n'a cessé d'augmenter en ces dernières années, et qu'elle atteindra son maximum en 1960-1961. Mais il est admis aussi que cette dose maxima de strontium-90 est encore fort inférieure à la dose dite de « sécurité ». Nous ne sommes donc pas menacés pour le moment. Il est clair toutefois qu'il en serait tout autrement, si la guerre atomique se déchaînait. Il semble bien qu'en ce cas toute la terre serait désormais inhabitable. Les doses dites de sécurité ne seraient plus respectées. Durant des dizaines d'années, ceux qui auraient échappé aux hécatombes de la guerre seraient exposés aux radiations mortelles du strontium-90, pour ne parler que de celles-là. Certains savants ont beau nous rassurer en calculant le nombre élevé de bombes qui seraient nécessaires pour créer cet état de choses. Espérons que les auteurs responsables des guerres futures y regarderont à deux fois avant de déclancher le fléau sur nos têtes ou sur celles de nos petits-neveux !

IX

Lacordaire et Stendhal

Voici deux noms qui semblent bien loin l'un de l'autre. Et cependant ils ont été rapprochés dans une étude présentée à l'*Académie delphinale* par M. François Vermale.

Cette Académie publie un Bulletin fort intéressant et nous avons sous les yeux le n° d'avril 1961. Il est tout entier consacré au centenaire de Lacordaire, que nous avons célébré nous-mêmes tout récomment, et comme il était juste, Lacordaire y est considéré dans ses rapports avec Grenoble et le Dauphiné.

En ce qui concerne Stendhal, M. F. Vermale a tiré parti du chap. 27 de *La Chartreuse de Parme.* Il y est question de Fabrice del Dongo, qui étant coadjuteur de l'archevêque de Parme, se lance dans la prédication avec une formation théologique insuf-

fisante. Il doute de lui. « Qu'à cela ne tienne ! » lui répond une tante. Pour être prédicateur, ce n'est pas la science théologique qui importe, c'est le don de toucher l'auditoire. « Il suffit d'être poète pour être un vrai prédicateur ! »

Et Fabrice prêche en effet.

« Et son succès, préparé par sa maigreur et son habit râpé, fut sans exemple. On trouvait dans son discours un *parfum de tristesse* qui, réuni à sa charmante figure... enlevait tous les cœurs. »

« On faisait garder les places dans les églises où il devait prêcher.

Il se permettait, quand il était ému, des images dont la hardiesse eût fait frémir les orateurs les plus exercés. Quelquefois, s'oubliant lui-même, il se livrait à des moments d'inspiration passionnée, et tout l'auditoire fondait en larmes. »

En vérité, si c'est Lacordaire que Stendhal a eu dans la pensée pour décrire son Fabrice, il nous apprend plus d'une chose que nous ne savions pas. Cette maigreur, cet habit râpé, ce « parfum de tristesse », voilà des traits qu'on n'a pas coutume de relever dans son extérieur ou dans son genre oratoire.

Mais il faut convenir que tous les autres traits sont applicables à Lacordaire. Cette insuffisance théologique, cette « tante » qui l'encourage et qui est sans doute M^me^ Swetchine, cet engouement des auditeurs qui font garder leur place, quand il doit prêcher, ces élans du cœur qui font pleurer tout le monde, c'est bien Lacordaire.

Mais M. Vermale entend aller plus loin. Stendhal dit que son Fabrice voulut un soir prêcher aux « vierges » dans une petite église qu'il nomme Sainte-Marie-de-la-Visitation. Par deux fois, en 1932 et 1935, M. Vermale s'est rendu à Parme pour vérifier s'il s'y trouvait une telle église. Il n'y en avait pas. C'était pour lui une déception, mais il trouva peu après, dans le *Dictionnaire* de Bricout, que Lacordaire avait bien effectivement prêché à des religieuses à la *Visitation*. Que Stendhal ait situé à Parme une chapelle qui se trouvait à Paris, rien de plus naturel. Le romancier a tous les droits.

Mais comment un romancier comme lui qui passe pour intimement incrédule, a-t-il été amené à donner une teinte mystique aux deux derniers chapitres de sa *Chartreuse de Parme ?* M. Vermale en donne l'explication suivante. Stendhal était très lié avec Lucien Bonaparte, prince de Canino. Or, en 1836, l'un des fils de Lucien, Pierre Bonaparte, avait poignardé l'officier d'un détachement de carabiniers chargés de l'arrêter. Il avait été jugé et condamné à mort. La plus jeune sœur de ce Bonaparte, nommée Constance, avait fait alors un vœu à la Madone et promis d'entrer au couvent s'il était gracié. Il le fut et Constance entra au couvent du Sacré-Cœur, à Rome. Ce fait avait bouleversé Stendhal. Pour la première fois, il se rendit compte de la puissance du sentiment religieux.. Il entrevit que les mystiques n'étaient pas des fous, mais peut-être bien des saints.

Or, Beyle-Stendhal quitte alors l'Italie. Il arrive à Paris, le 24 mai 1836. Il trouve Paris tout ému des prédications de Lacordaire et de sa résolution de refaire ses études théologiques, en abandonnant pour un temps cette chaire de Notre-Dame où il venait de remporter de si magnifiques triomphes. Jadis, un fait de ce genre aurait laissé Stendhal froit ou goguenard. Mais cette fois, il fut remué. Il conçut, le 16 avril 1838, l'idée de sa *Chartreuse de Parme.* Pour la permière fois, il présentera, dans un roman de sa plume, une héroïne et un héros qui auront l'espoir de se retrouver dans un monde meilleur. Et ils croiront l'un et l'autre à la vertu rédemptrice de la pénitence chrétienne.

Et M. Vermale conclut, très applaudi :

« Le vœu à la Madone avait attendri M. de Beyle. Cet idéologue admettait désormais le mysticisme ! C'était là un miracle inattendu. »

Rappelons que le roman de Stendhal, qui parut en mars ou avril 1839, avait été composé avec une foudroyante rapidité, en 52 jours, du 4 novembre au 26 décembre 1838. On y trouve une description restée célèbre de la bataille de Waterloo. Mais peu de lecteurs ont, jusqu'ici, réalisé que le modèle qui a servi à l'auteur pour son Fabrice était bien Lacordaire.

X

Ste Philomène et S. Georges rayés au calendrier

La radio a jeté récemment à tous les échos la nouvelle de la suppression, au calendrier ecclésiastique, de sainte Philomène et de saint Georges. A vrai dire ce ne sont pas les seuls changements accomplis dans notre calendrier, mais ces deux noms sont trop répandus pour que leur suppression ne cause pas un peu d'émoi. L'hebdomadaire *Carrefour* a bien voulu me demander les raisons de cette innovation. Ma réponse a paru dans le n° du 3 mai. On me permettra d'en donner ici un aperçu.

C'est le 25 mai 1802 que des archéologues romains trouvèrent, au cimetière de Priscille, via Salaria, à Rome, un *loculus* intact, avec des ossements assortis d'une ampoule de verre. Cette ampoule fut jugée un indice suffisant qu'on se trouvait en face d'un martyr. Mais le nom, quel était-il ? Sur les trois tuiles fermant le *loculus,* on lisait l'inscription étrange que voici : LUMENA PAX TECUM FI. Cela n'avait pas de sens. Mais on s'avisa que la troisième tuile avait été, sans doute par négligence, placée où il ne fallait pas. En la mettant la première, on avait les mots : FILUMENA, PAX TECUM. — Et cela signifiait : *Philomène, paix à toi !* On avait donc découvert les restes d'une martyre jusque-là inconnue. On le croyait du moins.

C'était une raison de plus pour lui rendre des honneurs qui avaient si longtemps manqué à sa mémoire. Un curé italien, Francesco di Lucia, tout pénétré de cette certitude, demanda qu'on lui remît les reliques. Il les obtint et les fit transporter dans sa paroisse de Mugnano-del-Cardinale, au diocèse de Nole, où elles furent reçues en grande pompe, le 10 août 1805. Mais di Lucia ne s'en tint pas là. Non seulement il organisa un lieu de pèlerinage à sainte Philomène, mais il entreprit de lui donner un état civil. Son nom était grec, il en fait donc la fille d'un roi de Grèce. Elle avait été martyrisée : il suppose qu'elle s'est refusée à Dioclétien, qui voulait en faire une de ses épouses. De tout cela, il fait un petit roman qu'il propage à cœur joie. Cette petite sainte va émouvoir, en France,

notre saint curé d'Ars, tout heureux de pouvoir « camoufler » ses propres miracles derrière le nom de sainte Philomène ; et il contribue puissamment, pour sa part... à propager le culte de la jeune martyre, déjà très populaire dans la région de Nole et de Naples. Jusqu'ici, ce que nous disons est connu de tous.

Mais voici une précision plus ignorée. Les *Editions du Chalet* (5, rue de Trion, à Lyon), vont publier, le mois prochain, sous ma signature, une biographie, richement illustrée, de Pauline-Marie Jaricot. Il y est raconté que la pieuse Lyonnaise, étant atteinte de rhumatismes très douloureux, eut la pensée, en 1837, de se rendre à Mugnano, pour demander sa guérison à sainte Philomène. C'était un voyage important, à faire en carrosse, par des routes impossibles. Elle arrive cependant, toute cahotée et ballottée, à Mugnano. Et le lendemain de son arrivée, on voit marcher celle qu'on avait accueillie impotente. « *Miracolo ! Miracolo !* » s'écrient les habitants. « Miracle ! » songe à son tour Pauline Jaricot. Et après avoir témoigné de sa reconnaissance à la sainte du lieu, elle revient sur Lyon, en s'arrêtant à Rome. Là, elle est reçue par le pape Grégoire XVI. Ce pape avait été longtemps préfet de la Propagande. C'est dire qu'il connaissait l'initiatrice de la Propagation de la Foi et du Sou par semaine pour les missions. Elle lui raconte sa guérison et demande que le culte de sainte Philomène soit officiellement autorisé. Le pape sourit et acquiesce. La Congrégation des Rites est saisie et la fête est autorisée au 11 août. Elle a une « leçon » propre, dans laquelle, prudemment, il n'est rien dit de précis sur sa vie ni sur sa mort. On tenait les inventions du chanoine dit Lucia pour bien fantaisistes.

Philomène cependant était au calendrier. Comment en est-elle sortie ?

Vers le milieu du siècle, les études archéologiques firent dans Rome des progrès merveilleux, sous l'impulsion du P. Marchi, S.J., et surtout de son disciple J.-B. de Rossi. Les fouilles furent poussées à l'extrême. Les découvertes se multiplièrent. On prit une connaissance approfondie des usages des chrétiens de l'Eglise primitive. Or, au début du XIXe siècle, de Rossi avait pour successeur un savant de tout premier ordre, que tous les élèves du Séminaire français ont bien connu : Orazio Marucchi. Ce fut lui qui reprit la question de Philomène. Dans une étude publiée au *Nuovo Bolletino di archeologia cristiana*, qu'il dirigeait, il démontra, en 1906, que le déplacement des trois tuiles fermant le loculus de Philomène n'était pas dû à la négligence des *fossores*, mais que c'était une manière de faire comprendre que les ossements recouverts par ces tuiles ne répondaient pas au nom qu'on y lisait. C'étaient des tuiles ré-employées. Il avait donc existé une Philomène, mais dont la mémoire avait paru si peu importante, qu'on s'était servi des tuiles de son *loculus*, pour un autre. En outre, l'ampoule de verre ne prouvait absolument pas qu'il s'agissait d'un martyr. Tout s'effondrait donc dans ce qu'on croyait savoir de Philomène. Les arguments de Marucchi furent bien contestés par G. Bonavenia, mais sa thèse finit par triompher. Il n'y a jamais eu, à Ste-Priscille, de sainte Philomène. Les personnes qui portent ce joli nom peuvent invoquer comme patronne la sainte Philomène, vierge chrétienne du VIe siècle, vénérée à San-Severino, dans la province de Macerata, en Italie.

Le cas de S. Georges est bien différent. Il existe plusieurs saints Georges, mais celui qu'on vénérait au 23 avril était saint Georges de Lydda, en Palestine. Il n'est connu que par une *Passio*, qui est un roman fabuleux du Ve siècle. Ce roman est venu jusqu'à nous en de nombreuses versions, et avec des épisodes qui varient selon les versions.

Ce cas a été fort savamment étudié par le célèbre bollandiste français, Hippolyte Delehaye, dans un ouvrage : *Les légendes grecques des saints militaires*, Paris, 1909, p. 45-76.

D'après la plus ancienne rédaction, Georges aurait été originaire de Cappadoce, mais il aurait vécu à Diospolis (Lydda) en Palestine, avec le titre de tribun militaire (colonel). Sous la persécution de Dioclétien, il aurait distribué ses biens aux pauvres, puis se serait hautement proclamé chrétien. Conduit devant l'empereur, il aurait refusé de sacrifier aux idoles. On le jette en prison. On le condamne à passer les nuits avec une grosse pierre sur le ventre. Il a alors une vision divine, qui lui fait connaître la longue série des supplices qu'il doit subir. Ces supplices vont durer sept ans, au cours desquels Georges meurt trois fois et ressuscite trois fois ! Finalement, il sera décapité. Nous sommes, on le voit, en pleine fantasmagorie. Et tout cela est censé écrit par un certain Pasicrate, qui se donne comme « témoin oculaire ».

Avec le temps, cette légende s'enrichit constamment de merveilles nouvelles. Au nombre de ces merveilles, on place celle d'une jeune fille sur le point d'être dévorée par un dragon, et délivrée par S. Georges, qui transperce le dragon.

Au temps des croisades, Georges de Lydda devient le patron des chevaliers du Christ. En 1191, au cours de la troisième croisade, les Anglais, conduits par Richard Cœur-de-Lion, cantonnent à Lydda. Naturellement, ils sont enthousiasmés par la légende de saint Georges, depuis si longtemps vénéré en ce lieu. Le culte du saint va donc devenir populaire en Angleterre. Un concile national, tenu en 1222, prescrit de tenir sa fête pour un jour d'obligation et par conséquent chômé. Le roi Edouard III fait adopter par son armée le fameux cri : *St. George for England*. Et il institue un Ordre de chevalerie en l'honneur du saint. Sous Henri V, l'archevêque de Cantorbéry ordonne de célébrer la saint Georges avec la même solennité que Noël ! Au XVIe siècle, quand éclate le schisme, le calendrier anglican conserve la fête de saint Georges.

Mais l'Angleterre n'est pas le seul pays où Georges est en honneur. En France, le Dictionnaire des communes contient 76 St-Georges. En Italie, ce nombre s'élève à 118. En outre d'innombrables églises ou chapelles sont placées sous ce nom.

On ne saurait croire à quel point la fête de saint Georges, si bien placée au 23 avril, date de sa mort, dans la *Passio* signalée ci-dessus, a donné lieu à des réjouissances, des pèlerinages, des processions. Protecteur de la chevalerie, S. Georges

était tenu aussi comme protecteur des chevaux et du bétail. En Allemagne et dans les pays slaves, il était invoqué comme un puissant protecteur contre les sorcières. En tant que vainqueur du dragon, il protégeait aussi contre les serpents. On croit que son culte a revêtu en maint pays des formes provenant d'anciennes divinités champêtres païennes. Il est sûr que le folklore mondial a beaucoup enrichi la légende de ce saint. Pourtant, l'*Encyclopedia cattolica*, au mot *Giorgio*, conclut :

« en Italie, les aspects printaniers et champêtres du culte de S. Georges ont presque totalement disparu, et même, en bien des régions, cette fête n'est plus observée, si ce n'est en Sardaigne et dans l'Italie du nord, du Piémont à l'Istrie. »

La décision de la Congrégation des Rites doit être saluée comme un bel effort d'épuration des textes liturgiques, dans le sens de l'authenticité historique toujours plus attentive et plus poussée [2].

XI

En faveur de l'unité

Dans l'*Osservatore romano*, édition hebdomadaire française, du 28 avril, le P. Charles Boyer, S. J., intitule un article : *Tentatives en faveur de l'unité chrétienne.*

Il s'agit de trois études rédigées, avant tout, pour les recherches de la Commission « Foi et Constitution » du Conseil Mondial des Eglises. On sait que ce Conseil Mondial incarne les tendances dites œcuméniques, c'est-à-dire tendant à refaire l'unité chrétienne, voulue par Jésus-Christ.

Ces trois études ont pour auteur Max Thurian, qui fait partie de la Communauté des Frères de Taizé. Les sujets traités sont les suivants: 1° l'unité visible de l'Eglise ; 2° la tradition ; 3° la prière pour l'unité.

Nous sommes donc en face de textes écrits par un protestant, mais qui est épris de l'idée d'unité. Le P. Boyer considère que nous pouvons apprécier ces écrits : 1° du point de vue de l'orthodoxie catholique ; et 2° du point de vue de l'effort vers l'unité.

Au premier point de vue, il faut reconnaître qu'ils restent loin de l'orthodoxie. Au second, ils constituent néanmoins un effort important pour se rapprocher des positions catholiques. Ce sont les aspects de cet effort qu'il faut retenir ici.

Max Thurian expose que, selon lui, l'unité chrétienne sera réalisée lorsque

« l'Eglise pourra être reconnue comme l'unique communauté réunissant l'ensemble des chrétiens, dans une même foi et une même communion. »

Le but à atteindre est donc de faire adopter par tous un *foi commune*. Où en trouver l'expression ? Evidemment, on peut s'entendre sur les quatre premiers conciles (Nicée, Constantinople, Ephèse, Chalcédoine). Ces Conciles ne sont que l'interprétation des Ecritures, telle qu'elle est professée par la chrétienté entière. Ils ne pourraient être remis en cause (et voici qui est bien protestant) que dans l'hypothèse (qu'un protestant ne peut négliger, même s'il la juge invraisemblable), d'un prophète suscité tout exprès pour cela ! Les protestants ont tous admis ces quatre Conciles, aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles. Si quelques-uns les ont abandonnés au XVIII^e^ siècle, ils devraient être acceptés de tous, au XX^e^.

Voilà donc selon M. Thurian, le premier pas à faire : accord général sur ces quatre premiers Conciles. Le second pas ne serait pas plus difficile, ce serait l'acceptation commune des trois Conciles suivants, jusqu'au septième. L'Eglise les a acceptés alors unanimement. Nous pouvons bien en faire autant. Après quoi, M. Thurian ajoute que l'unité réalisée sur ces deux premiers points devrait logiquement conduire plus loin.

Mais il n'entre pas dans le détail.

Il en vient alors à l'unité du Ministère. La divergence principale à surmonter ici est celle de l'acceptation ou du refus du *ministère épiscopal.* Or, il semble que tous les chrétiens pourraient aussi se mettre d'accord sur l'acceptation de l'épiscopat. Le Nouveau Testament atteste l'action des apôtres et le souci des apôtres d'avoir des successeurs. Sans qu'il soit nécessaire, dit M. Thurian, de charger la fonction épiscopale primitive de tous les apports ultérieurs, on peut admettre qu'elle constituait une autorité qui se transmettait par l'imposition des mains et qui maintenait l'unité dans l'Eglise.

Et pourtant, une objection apparaît : comment l'unité peut-elle être maintenue par une multiplicité d'évêques ? Réponse de Thurian : par le *Concile œcuménique*, dont les décisions s'imposeraient à tous, et dont l'autorité, dans l'intervalle des réunions conciliaires, serait représentée par un organisme central, chargé de veiller à l'exécution des décrets conciliaires.

On voit que, dans l'optique de Max Thurian, aucune place n'est faite à un évêque-primat, à l'autorité souveraine d'un pape.

Quand il en vient à l'unité de communion, il estime que luthériens et calvinistes sont désormais d'accord entre eux, alors qu'ils ne l'étaient pas autemps de Luther et de Calvin. Dans un livre récent, Thurian a émis, au sujet de l'eucharistie, des idées très proches de la foi catholique. On voit donc poindre un espoir de ce côté.

De tout ce qu'on vient de dire ressort le sentiment que des pas sont vraiment faits vers l'unité. Il faut avouer toutefois que l'on est encore assez loin du but. Mais le P. Boyer a l'impression que « le mouvement des pensées de Max Thurian est peut-être encore plus explicite que ses assertions. » Il n'est pas impossible que ce mouvement le conduise encore plus loin qu'il ne le dit, et ne l'amène finalement à la conception, voire à l'admission de cet « évêque-primat » qui serait l'autorité centrale.

Il faut donc qu'il continue ses réflexions. Le premier point qui s'imposera à lui sera de se demander s'il a raison, logiquement, de vouloir que tous les chrétiens soient placés au point de départ sur un pied d'égalité. S'il en était ainsi, pas un concile œcuménique n'aurait pu avoir lieu. Les ariens se disaient chrétiens, mais loin d'être admis sur pied d'égalité au concile de Nicée, ils y furent frappés d'anathème. Les pneumatomaques

[2] On a pu remarquer aussi la suppression de saint Vital, au 28 avril, alors qu'un saint Vital, celui de Bologne, est conservé au 4 novembre. Le premier est probablement un doublet du second.

furent traités de même à Constantinople, les nestoriens à Ephèse, les monothélites à Chalcédoine. Le Concile de Trente, en lançant l'anathème contre les Protestants, ne faisait qu'imiter les premiers conciles. Le premier concile du Vatican a rejeté de même les Vieux Catholiques.

Admettre d'autre part la possibilité, même théorique et lointaine, de l'intervention d'un prophète pour contredire un concile œcuménique, cela laisse la porte ouverte à toutes les incertitudes et fournit une échappatoire de pure illusion aux insoumis. Enfin, l'appel aux Ecritures seules, pour vérifier si un concile est dans le vrai ou non, est un autre genre d'illusion, car l'appel aux Ecritures doit lui-même être arbitré par un organisme sans appel. De toute façon, on est conduit à la nécessité d'un organe permanent de l'infaillibilité de l'Eglise, et cet organe est et ne peut être que l' « évêque-primat » ou le pape !

En un mot : Dieu ne peut exiger la foi sans l'infaillibilité de la doctrine, — cette infaillibilité ne peut s'exercer sans un organe, — cet organe pourra être de loin en loin le Concile œcuménique, — mais dans les intervalles, il ne peut être et, selon l'Ecriture, il ne doit être que le « successeur de Pierre ».

Max Thurian n'en est pas encore au point d'admettre et de professer avec nous toutes ces certitudes. Mais il est touchant de l'entendre exprimer publiquement les grandes espérances qu'il met en la personne de Jean XXIII, qui, dit-il, se réclamant de son Ministère épiscopal, cherche à comprendre les besoins de l'Eglise et du monde et veut être l'Evêque modèle, dans l'Eglise modèle.

Le P. Boyer conclut en déclarant :

« c'est une grâce de la Providence que la vue du pape, aujourd'hui régnant, fasse penser à la dignité de Pierre, dont il est l'héritier, et la fasse aimer. Dignité qui est un service et un service irremplaçable. »

Il est donc encourageant d'entendre le frère Max Thurian s'exprimer comme il l'a fait, mais c'est bien à son sujet qu'il convient de se souvenir qu' « une hirondelle ne fait pas le printemps ». Il y a encore beaucoup à prier pour l'unité en général et pour le succès du prochain Concile en particulier.

L. CRISTIANI.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

LE CULTE DE SAINTE PHILOMENE

Q. — La S. C. des Rites a déclaré que Ste Philomène, pour laquelle le saint curé d'Ars avait tant de dévotion, n'est qu'une légende et qu'il n'y a, de ce nom, aucune vierge, aucune martyre. Je suis un peu étonné que le culte de sainte Philomène ait pu être accepté pendant de si longues années. Que devient en l'occurrence l'infaillibilité de l'Eglise dans la canonisation et le culte des saints ?

R. — On ne saurait nous accuser de rédiger notre réponse pour le cas présent de « sainte Philomène ». Il n'y a pas si longtemps en effet, que l'*Ami* répondait à cette question : « A qui s'adresse le culte rendu dans l'Eglise à d'antiques saints qui peut-être n'ont jamais existé » (*Ami*, 1953, p. 137). Le cas de « sainte Philomène » n'était pas prévu dans la consultation ; mais il y rentre naturellement.

* *

Reprenons notre réponse avec quelques explications complémentaires. A côté d' « Actes de martyrs » qui méritent de retenir une entière adhésion, il en existe d'autres, bien plus nombreux, sur lesquels une saine et judicieuse critique doit s'exercer loyalement. C'est rendre service à la vérité, et la vérité est le premier devoir de l'hagiographie.

Ayant cité les actes des martyrs des trois premiers siècles qui paraissent les plus authentiques, le P. Vandengheyn, S. J., bollandiste, ajoute cette note dont on ne peut méconnaître l'importance :

Mais sur ces pièces généralement d'allure sobre et où les prodiges ont une part assez restreinte, se greffèrent fréquemment d'autres, interpolées de discours, de descriptions, de miracles plus extraordinaires les uns que les autres. Ce fut le cas par exemple pour la passion des martyrs scillitains, pour les actes des saintes Félicité et Perpétue, pour ceux de S. Cyprien et des saints Sergius et Bacchus. Et, chose étrange, ce sont presque toujours les pièces interpolées qui jouissent de la plus grande vogue. Alors qu'on ne connaît plus que cinq manuscrits fournissant le texte primitif de la passion des saintes Félicité et Perpétue, on rencontre le texte altéré dans la plupart des autres. Le plus souvent même, les rédactions premières ont disparu, car, du temps de Dioclétien, on fit la chasse, pour les anéantir, aux livres et aux écrits religieux des chrétiens...

Enfin il est une troisième catégorie d'actes de saints et de martyrs, ce sont ceux inventés de toutes pièces, pures légendes qui ne reposent sur aucune donnée historique et qui font même douter de l'existence du personnage dont elles rapportent les hauts faits. Les actes de sainte Barbe, de sainte Catherine d'Alexandrie, de saint Georges fournissent le type de cette sorte de documents. Ce genre d'exercice littéraire a toujours fleuri, surtout dans les monastères, et a eu parfois d'étranges conséquences, comme celle de faire passer dans les livres liturgiques des saints apocryphes, comme Barlaam et Joasaph et un certain Alban, dérivé l'un de la légende indienne de Bouddha, l'autre du mythe grec d'Œdipe... (*D.T.C.*, I, 321,-22).

En ce qui concerne « sainte Philomène », son « histoire » nous est connue et l'exposé de Mgr Cristiani fait bien le point de la question.

1° Mais que devient, en l'occurrence, l'infaillibilité de l'Eglise dans la canonisation des saints ?

Dans le cas de « sainte Philomène », elle ne saurait être mise en cause. L'infaillibilité pontificale en matière de canonisation ne peut jouer d'une façon certaine que pour les canonisations prononcées par les Souverains Pontifes depuis la Constitution d'Urbain VIII (1631). Pour les saints honorés auparavant par les fidèles, le canon 2125 oblige à faire une distinction importante :

Pour les serviteurs de Dieu qui, par tolérance, sont devenus l'objet d'un culte après le pontificat d'Alexandre III (1181), et avant le temps fixé par la Constitution d'Urbain VIII (1631), on peut demander l'approbation positive du Pontife Romain.

Pour l'approbation positive, un procès est requis, conformément aux canons qui suivent (can. 2126-2141).

Nous n'entrerons pas dans tous les détails qu'appellerait le commentaire de ce canon. Nos lecteurs pourront se reporter à l'*Ami* de 1933, p. 569-572. La conclusion de cet article suffira :

La canonisation équipollente, c'est-à-dire l'acte pontifical ratifiant un culte immémorial par un décret préceptif, est à coup sûr un acte du magistère infaillible.

L'infaillibilité ne pourrait plus être affirmée s'il s'agissait d'une simple permission, d'une simple tolérance, comme c'est le cas pour le culte des saints qui, honorés d'un culte immémorial non sanctionné par un acte positif du Souverain Pontife, ne sont inscrits ni au *missel*, ni au *bréviaire* pour l'Eglise *universelle*.

C'est bien là le cas de « sainte Philomène ».

2° Mais alors que devient, en l'occurrence, le dogme de l'invocation des saints ? — Qu'on veuille bien se reporter à notre réponse de 1953. La voici, transcrite textuellement :

Sans imposer le culte des saints, sinon par sa liturgie quotidienne, l'Eglise nous rappelle, par le concile de Trente, que « c'est chose bonne et utile de les invoquer et de leur adresser nos supplications et, pour obtenir des bienfaits de Dieu par son Fils Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui seul est notre Rédempteur et notre Sauveur, d'avoir recours à leurs prières, à leur aide et assistance » (Sess. XXV, D.-B., 984). Déclaration vague à dessein, ne concernant le culte d'aucun saint en particulier. Donc, à supposer qu'un saint soit invoqué, qui n'ait jamais existé et dont la personne soit totalement légendaire, il n'en serait pas moins vrai que la doctrine de l'invocation des saints resterait rigoureusement vraie, puisqu'une multitude d'intercesseurs existe réellement dans le ciel.

Le décret du concile donne de plus une indication précieuse. La prière adressée aux saints *ne fait pour ainsi dire que passer par eux pour atteindre Dieu par son Fils Notre-Seigneur Jésus-Christ.* C'est donc à Dieu et à Dieu seul, puisque lui seul est assez puissant pour le faire, que nous demandons grâces et biens utiles à notre salut. Même si, par impossible, l'intermédiaire n'existait que dans la légende, Dieu entendrait nos prières et les exaucerait plus facilement en raison de notre confiance en l'intercession d'un « saint » particulier, inexistant sans doute, mais dans l'idée duquel nous projetons le dogme catholique de l'intercession des saints en général.

N'est-ce pas cette confiance en l'intercession des saints que le saint curé d'Ars manifestait à Dieu en la concrétisant dans sa dévotion à « sainte Philomène » ? Et sa confiance avait d'autant plus de valeur aux yeux de Dieu que l'intercession de sainte Philomène était pour son humilité le moyen de dissimuler la valeur impétratoire de ses propres prières.

L'article de 1953 se terminait par une comparaison bien propre à faire comprendre le sens du culte rendu à un saint légendaire. C'est un peu, disions-nous,

comme l'hommage rendu au « soldat inconnu » qui repose sous l'Arc de Triomphe. Ce soldat inconnu a peut-être été un poltron qu'une balle a frappé au cours d'une bataille. Qu'importe ! il représente à lui seul l'héroïsme de tous et c'est cet héroïsme, derrière lequel se profile l'amour de la patrie, que l'on honore en lui et par lui. Que quelque saint, plus ou moins légendaire, soit le « saint inconnu » qu'importe ! En l'honorant, nous honorons par lui Dieu et par lui nous demandons à Dieu de nous exaucer.

A. MICHEL.

DE LA CREMATION...

Q. — Choisi comme légataire universel par une personne de religion protestante, je me trouve en face d'une clause testamentaire où cette personne demande à être incinérée. Puis-je accepter cette clause ? Devrai-je la faire exécuter ?

R. — Il s'agit ici de la coopération à une action interdite par le droit positif ecclésiastique : la crémation.

De ce point de vue, la discipline de l'Eglise est constante. Elle est résumée dans le canon 1203 :

§ 1 : Les corps des fidèles défunts doivent être ensevelis, leur crémation étant réprouvée.

§ 2 : Il est interdit d'utiliser pour les cadavres le procédé de la crémation. Toute stipulation en ce sens ne doit pas être exécutée par les ayant cause du défunt. Si elle est insérée dans un contrat, un testament ou un acte quelconque, elle doit être tenue pour non écrite.

Le canon 1240, au § 1, 5°, énumère parmi les personnes privées de la sépulture ecclésiastique, « ceux qui ont ordonné que leur corps soit livré à la crémation ».

Ces dispositions ne font que reprendre et résumer des décrets du Saint-Office, des 19 mai 1886 [1], 15 décembre 1886 [2] et 27 juillet 1892 [3]. Elles furent complétées, entre autres, par une instruction du Saint-Office aux Ordinaires des lieux, en date du 19 juin 1926 [4]. Cette instruction remarquait que certains, même parmi les catholiques, présentaient comme un progrès de la science et une exigence de l'hygiène cette coutume barbare, contraire, non seulement à la piété chrétienne et à cette piété naturelle envers les corps des défunts, mais encore à la pratique et au sens constant de l'Eglise. Elle invitait les Ordinaires à rappeler à leurs fidèles que certains ennemis de l'Eglise promouvaient la crémation avec le dessein de détourner les âmes de la considération de la mort et de l'espoir de la résurrection, et ouvraient ainsi la voie au matérialisme. Encore que cette pratique ne soit pas mauvaise absolument et que dans certaines circonstances, en vue du bien public, elle puisse être permise et soit permise en réalité, d'une façon générale cependant et selon la règle ordinaire, il est impie, scandaleux et donc gravement illicite de la favoriser et d'y coopérer. Certes, selon le décret du 15 décembre 1886, l'Eglise n'a pas refusé ses rites et ses prières à un défunt dont le corps aurait été incinéré non par sa propre volonté mais par une volonté étrangère ; il n'en reste pas moins que, sauf certaines circonstances spéciales, cette prohibition demeure dans toute sa teneur.

A vrai dire, ces dispositions visent directement les catholiques. Reste la question posée présentement : est-il permis à un catholique d'être l'exécuteur testamentaire d'un protestant qui aurait ordonné que son corps soit incinéré ? A notre connaissance, aucun document romain n'est venu règler cette question. Essayons de nous faire une opinion d'après les documents dont nous disposons.

1° Quels motifs ont justifié ces dispositions ? On en a relevé quelques-uns, plus haut : la piété

[1] *Fontes*, n. 1100.
[2] *Fontes*, n. 1103.
[3] *Fontes*, n. 1158.
[4] *A.A.S.*, t. XVIII, p. 282-283.

chrétienne, la simple piété que l'on doit porter au corps, la pratique et le sens constant de l'Eglise. Il faut aussi noter que plusieurs de ces dispositions font état de la campagne farouchement antichrétienne, qui propageait cette pratique comme un des moyens de s'opposer à l'Eglise. C'est ainsi que le décret du 19 mai 1886 répondait aux deux questions suivantes :

— Est-il permis de donner son nom à des sociétés qui se proposent de promouvoir l'usage de brûler les corps des défunts ?

— Est-il permis de laisser pour soi ou pour d'autres un mandat de crémation ?

Le Saint-Office répondait :

— à la première question : *négativement ;* et, s'il s'agit de sociétés affiliées à la secte maçonnique, on encourt les peines canoniques portées contre celle-ci.

— à la 2e négativement.

Une circulaire d'une secte maçonnique répondit à ce décret du Saint-Office ; elle donnera une idée de la violente polémique :

« L'Eglise romaine, cette implacable ennemie du genre humain... nous a porté un défi en condamnant la crémation des corps que notre société avait jusqu'ici propagée avec les plus beaux résultats... Les FF.·. devraient employer tous les moyens pour répandre l'usage de la crémation et le rendre universel... Dans ce but, on établira dans les villes et les campagnes des comités chargés de propager la crémation, de le faire connaître par la parole et par la plume, de rendre les plus grands honneurs à ceux qui en mourant auraient cédé leur cadavre à la société de crémation, afin de faire ressortir partout que, si le prêtre a la crémation en horreur, c'est parce qu'en toutes choses, il est le partisan de l'ignorance, et qu'il cherche dans le cas présent à spéculer sur la mort pour en retirer un vil bénéfice. La Loge M.·. a confiance en votre prudence et en votre sagesse, V. F.·. et attend la relation de ce que vous aurez fait dans ce but humanitaire »[5].

M. Iung termine l'article « *Crémation* » du *Dictionnaire de droit canonique* par ces lignes :

« La législation canonique se montre donc sévère à l'égard de l'incinération : car la plupart du temps celle-ci s'exécute en de telles circonstances qu'elle apparaît manifestement comme un acte d'irréligion et de matérialisme. C'est pourquoi il n'y a rien d'étonnant à ce qu'en certaines circonstances extraordinaires où cet aspect est absent, l'Eglise autorise de façon explicite ou du moins implicite, que les corps soient incinérés, par exemple en cas d'épidémie, de peste ou de guerre, quand le bien public l'exige. La crémation est alors une nécessité »[6].

Or il semble bien qu'en l'occurrence, toute idée de manifestation contraire à l'Eglise catholique soit écartée, et que se vérifient beaucoup moins les raisons qui ont motivé en partie sa législation. Le *Dictionnaire de droit canonique* écrit : « Ne sont pas non plus privés de la sépulture ecclésiastique ceux qui auraient donné des ordres pour que leur cadavre soit brûlé par le feu, même s'ils ne se sont pas rétractés, mais à condition qu'ils aient agi de bonne foi, ne sachant pas que la crémation est interdite par l'Eglise. Pour être encourue, la peine suppose en effet qu'il y ait une faute morale. Encore faut-il, et cela est capital, que la bonne foi soit prouvée. En aucun cas elle ne saurait être présumée. S'il y avait un doute, il faudrait consulter l'Ordinaire à qui il reviendrait de décider »[7]. Ces lignes étaient écrites à propos du refus des sépultures ecclésiastiques à un catholique ; ne peut-on pas les appliquer *a fortiori* s'il s'agit d'un protestant ?

2° L'une ou l'autre réponse semble déjà faire une distinction entre catholique et acatholique. C'est ainsi que la supérieure d'un établissement hospitalier d'Amérique du Nord avait proposé le doute suivant : dans cet établissement, jusqu'ici, sur le conseil du médecin, les Sœurs, en toute bonne foi, avaient enterré en terre profane ou brûlé les membres amputés : peuvent-elles continuer à agir ainsi ?

Et la réponse avait été : s'il s'agit de membres d'acatholiques, que l'on continue ; s'il s'agit de membres de catholiques : si possible (*pro viribus curent*), les enterrer en lieu sacré ; si cela offre une grosse difficulté, continuer (3 août 1897).

3° On peut aussi se rappeler la réponse faite par le Saint-Office, dans le décret du 27 juillet 1892, à la troisième question proposée :

« Est-il permis de coopérer à la crémation des cadavres, soit à titre de mandat et de conseil, soit d'une manière effective, comme font les médecins, les fonctionnaires et les ouvriers employés au service du four crématoire ? cette coopération est-elle licite, au moins dans le cas d'une certaine nécessité, ou lorsqu'il s'agit d'éviter quelque grand dommage ? »

La réponse avait été :

« La coopération formelle, à titre de mandat ou de conseil, n'est jamais permise. Quant à la coopération matérielle, elle peut être tolérée, pourvu que :

1° la crémation ne soit pas un signe protestatif en faveur de la secte maçonnique ;

2° elle ne contienne rien qui de soi, directement et uniquement, implique la réprobation de la doctrine catholique et l'approbation de la secte ;

3° il soit bien évident que les fonctionnaires et les employés catholiques qui coopèrent ainsi matériellement à la crémation n'ont pas été astreints ou appelés à cet office en haine de leur religion. D'ailleurs, quoiqu'en tous ces cas, on doive les laisser dans leur bonne foi, on doit toujours les avertir qu'ils n'aient pas l'intention de coopérer à la crémation. »

On peut trouver là quelques indices qui, semble-t-il, pourraient permettre la coopération.

Maintenant, il faudra toujours tenir compte des circonstances concrètes, même si, d'après l'objet, l'acte n'est pas toujours mauvais : « *Omnia mihi licent, sed non omnia expediunt* », disait S. Paul. On pourra être étonné, par exemple, dans tel pays, ou telle région, d'apprendre cette coopération de la part d'un catholique ; ou bien, cela peut créer un précédent fâcheux... C'est pourquoi *on se rapportera au jugement de l'Ordinaire* qui déclarera si, en l'occurrence, on peut donner la permission d'assumer cette charge par un catholique.

[5] Cité dans *Revue des sciences ecclésiastiques*, t. LIV, 1886, p. 508.

[6] N. Iung, art. *Crémation*, dans *D.T.C.*, t. IV (1949), 757-762, col. 762.

[7] *Ibid.*, col. 761. Cf. art. *Incinération* dans *D.A.F.C.*, t. II (1911), 628-644 ; art. *Crémation*, dans *D.T.C.*. t. III (1911), 2310-2323.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 30 maii 1961
G. Michel, *vic. gen.*

Le gérant : C. Gaildraud

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*

17, rue Cassette — Paris **ALSATIA** 10, rue Bartholdi — Colmar

Un livre écrit par un Catholique, en pleine Révolution !

LA LIBERTÉ

CHOIX — AMOUR — CRÉATION

Sag. et Cultures, 612 p. s/pap. choix **24 NF.**

Etude philosophique selon les expériences de l'esprit occidental

L'Homme et la Nécessité Cosmique — **L'Homme et la Nécessité Psychique**
L'Homme et la Nécessité Ethique — **L'Homme et la Nécessité Sociale**

par MANUEL RIO

Ancien Ambassadeur d'Argentine près le Saint-Siège — Ancien Professeur aux Facultés de Philosophie et de Droit de l'Université de Buenos-Aires

Ecarté de ses chaires par la prise de pouvoir de M. Péron, puis rétabli et nommé Ambassadeur au Vatican, l'auteur y obtint pendant sa mission de deux ans et demi la création de 12 nouveaux diocèses et des 3 premières Universités catholiques en Argentine et signa le seul traité existant entre son pays et le Saint-Siège.

« *...œuvre de synthèse admirablement constructive, éclaire le problème de la liberté dans la variété de ses aspects fondamentaux.* » Jacques MARITAIN.

●

Rappelez, pour son renouveau d'actualité :

Raymond POSTAL

PRÉSENCE DE LYAUTEY

45e mille **4,50 NF**

Que votre Paroisse soit riche ou pauvre...
Que votre Eglise soit vieille ou neuve...
Qu'elle ait un clocher ou non...

CONSTANT MARTIN

a créé pour vous des

CLOCHES NOUVELLES

- Légères, vite installées partout à peu de frais. Entretien nul.
- Peuvent être ajoutées à des cloches existantes.
- Offrent toutes possibilités : tintements, magnifiques volées, carillon, angélus, sonneries automatiques, horaires, etc...
- Idéales dans tous les cas : campagnes, villes, Missions, Monuments historiques, cathédrales, etc... Nos divers modèles répondent à tous les besoins.
- Aussi belles que les anciennes, mais infiniment plus avantageuses, extrêmement robustes, et qui portent aussi loin — **elles ne sauraient être confondues avec les sonneries enregistrées sur bande magnétique ou disques, qui sont interdites pour l'usage liturgique.**

Suivant décision récente de la S. Congrégation des Rites, l'usage liturgique des cloches « Brevets Constant Martin » est autorisé, après simple bénédiction.

Vous pouvez entendre SUR VOTRE POSTE DE RADIO le Carillon horaire d'EUROPE No 1, construit par Constant MARTIN, qui vous apporte un exemple de nos cloches, sonnées en TINTEMENT.

Succès considérable dans le monde entier. MEDAILLE D'OR, Exposition Universelle de BRUXELLES. Nombreuses références.

ENVOI GRATUIT de notre **PLAQUETTE ILLUSTREE** et de toute documentation et références sans engagement.

BREVETS CONSTANT MARTIN, 36, avenue de St-Cloud, à Versailles. Tél. : 950 - 27-59.

François de la NOE. — **L'appel de l'esprit.** — In-12 de 254 p., 9,00 NF. — **Paris, Fayard, 1960.**

Le prospectus publicitaire de ce volume le compare « à un poème métaphysique inspiré ». Il serait bien difficile, en effet, de faire un résumé logique de ces pages, qui se présentent comme une longue suite de réflexions sans développement proprement organique. On ne peut qu'en souligner le trait dominant, qui est de montrer comment on rencontre partout le mystère : dans la nature matérielle comme dans l'homme et dans toutes ses activités : science, art, etc. L'auteur insiste sans cesse sur la nécessité de ne pas se borner aux apparences, mais de s'élever en tout au Dieu de la création et même de la Révélation.

Ce souci constant l'entraîne parfois à des formules que l'on pourra juger trop peu nuancées, parce que mettant trop en relief un aspect des choses au détriment des autres. Mais l'ensemble est écrit dans une excellente intention. Ce livre sera utile surtout à ceux qui, par éducation ou formation scientifique, sont portés à oublier le mystère de la création de l'homme et de l'existence de Dieu. Le style un peu austère exigera des lecteurs cultivés et portés à la réflexion.

Mme MARDUEL. — S. **Pierre, pêcheur de poissons et pêcheur d'hommes.** — In-12 de 110 p., 4,50 NF. — Ed. Xavier Mappus, Le Puy, 1959.

Gracieux petit livre destiné aux enfants. L'auteur est connue par d'autres biographies pour enfants ; elle sait leur parler et écrire pour eux. Elle a puisé aux meilleures sources les mœurs et habitudes juives de l'époque, pour situer l'Apôtre en son milieu, et pour faire découvrir l'amour, la générosité, la confiance de celui qui a été le chef de l'Eglise.

Le texte est simple et vivant et agrémenté d'illustrations qui apprendront quelque chose même à ceux qui ne savent pas lire. Souhaitons à ce livre le succès de ceux qui l'ont précédé.

E.-J. EDWARDS, S. V. D. — **Ces deux mains... Roman.** — (14 × 20), 215 p. — Paris, Alsatia, 1960.

Ce roman montre l'ascension d'un jeune missionnaire sur les hauteurs de l'héroïsme à travers ses luttes intérieures contre sa timidité. Car si les missionnaires ont à lutter contre des difficultés extérieures comme l'ignorance de la langue, des mœurs et coutumes, contre l'hostilité du climat, contre le dénuement, ils ont également à vaincre les obstacles qui proviennent de la faiblesse humaine, des défauts de caractère, des tendances humaines. Et si le public est assez sensible aux premières, il ne songe pas beaucoup aux seconds et c'est eux que l'auteur, longtemps missionnaire aux Philippines, met en évidence dans son ouvrage, vendu au profit des Missions.

Le jeune Père Templeton, envoyé aux Philippines comme professeur, avait gardé *sa* vie intellectuelle, *son* influence sur ses élèves tout en prétendant servir le Maître. Ses supérieurs pour l'obliger à vaincre sa peur et son égoïsme, l'envoient dans un poste qui exige de la générosité : nous assistons alors aux luttes de cet apôtre plein de bonne volonté, à sa montée vers la perfection jusqu'à la victoire obtenue au prix d'un renoncement complet : l'incendie, au cours duquel il sauve un lépreux, le prive peut-être à jamais de *ces deux mains* de prêtre qui ont appris à soigner, à absoudre et à bénir. Ainsi la peur qui obsédait enfanta l'humilité, et le peuple qui épouvantait est devenu le professeur qui élève.

Habile à décrire ce combat spirituel, l'auteur ne l'est pas moins à étaler sous nos yeux cette vie si pleine de soleil, de rires et de sagacité du sympathique peuple philippin qu'il connaît si bien.

Myles CONNOLLY. — **Mr Blue.** Récit. Trad. de Jeanne Fournier-Pargoire. — (14,5 × 19,5), 236 p., 7,50 NF. — Paris, A. Fayard, 1960.

L'auteur, ancien marin des U.S.A., journaliste, romancier et producteur de films, raconte l'existence d'un personnage imaginaire, comme s'il s'agissait d'un personnage réel et il lui prête des idées diamétralement opposées à celles que l'on attribue habituellement à nos amis d'Outre Atlantique : il méprise la richesse, et distribue un gros héritage ; il ne se soucie pas de « faire de l'argent » ; il méprise le confort et vit sur la terrasse d'un gratte-ciel dans une grande caisse d'emballage ; il cherche sa nourriture dans les poubelles et meurt sur un lit d'hôpital entouré d'ouvriers et victime de son dévouement envers l'un d'eux.

Mais une telle excentricité a sa source dans la sainteté : Mr Blue veut « empêcher ses contemporains de mourir de froid dans le monde de la machine, du confort, de l'argent » dit Daniel-Rops dans la préface. Ne le voit-on pas écrire le scénario d'un film où l'on assisterait à une sorte de fin du monde cependant qu'au plein de cet Apocalypse, l'Esprit élèverait sa suprême protestation. Et le rapprochement se fait instinctivement dans l'esprit avec S. François d'Assise : il veut ramener Dieu sur terre.

L'auteur exprime par là une tendance qui anime le christianisme américain et spécialement le catholicisme : il accepte de profiter du bien-être mais veut en régir l'usage par les préceptes de l'Evangile. Et il est à souhaiter que beaucoup de gens entendent le message de Mr Blue.

F. LELOTTE, S. J. — **Convertis du XXe siècle.** — (12 × 18), 248 p., couverture illustrée en couleurs, 6 NF. — Paris, Casterman, 1960.

Le témoignage des convertis est apprécié du monde chrétien. Le volume ici présenté est le 5e. (Chaque notice est éditée en brochure séparée par « Foyer Notre-Dame », 184, rue Washington, Bruxelles).

Tout être humain est comparable à un morceau de fer que l'aimant attire. L'être humain est fait pour Dieu et il est dans l'ordre qu'il atteigne Dieu par l'Eglise catholique.

Pour *Mackenzie*, l'Eglise catholique est le « Pays du sourire », le sourire des saints, des huit béatitudes, des hommes qui savent que Dieu est leur Père et qui vivent le joyeux message de l'Evangile.

A la question : « Quel est le premier devoir ? » *Pierre-Louis Flouquet* répond : « Celui de la joie ! Dans la certitude que le Grand Pauvre, le Christ, apporte à tous la Rédemption... Le Christ est né à Moscou, comme à New-York. Toutes les âmes, tous les cœurs qui s'ouvrent à l'amour vrai font partie de son troupeau. »

Israélites comme *Jean-Jacques Bernard* ou l'ex-rabbin de Rome, *Eugène Zolli*, bouddhistes comme le peintre japonais *Léonard Foujita*, anglicans, tels *Daphne Pochin Mould* et Dom *Bede Griffiths*, écrivains et philosophes comme *Albert Béguin*, *Julien Green*, *Maxence van der Meersch* et *Léopold Levaux*, hommes d'action, comme le *maréchal Lyautey*, tous ont cherché Dieu et l'ont trouvé dans l'Eglise de Rome.

Rédigées par des écrivains bien connus (le R. P. Russo, S. J., A. Mabille de Poncheville, P. Ladoué, le chan. Ch. Müller, Agnès de la Gorce, G. Duhamelet, J. Ancelet-Hustache, etc...), ces 15 biographies inspireront aux lecteurs l'amour de la Vérité et la passion de la diffuser partout.

Signalons quelques... distractions : ainsi la Cathédrale de Reims est dédiée à Notre-Dame, non à S. Rémi. *Cuique suum.*

LIVRES REÇUS

Jean ABÉLÉ, S. J. *Le Christianisme se désintéresse-t-il de la Science ?* (14,5 × 19,5), 122 p., 4 NF. Paris, A. Fayard.

A. AYFFRE, P.S.S. *Cinéma et Foi chrétienne.* (14,5× 19,5), 144 p., 4 NF. *Ibid.*

Cté sac. de St-Séverin de Paris et St-Joseph de Nice. *Le Renouveau liturgique.* (14,5 × 19,5), 142 p., 4 NF. *Ibid.*

P. A. LIÉGÉ, O.P. *Vivre en Chrétien.* (14,5 × 19,5), 126 p., 4 NF. *Ibid.*

Jean ORCIBAL. *Saint-Cyran et le Jansénisme.* (12×18), 191 p. Paris, Edit. du Seuil, 1961.

J.-A. de METZ, O.P. *Allocutions Légionnaires.* (11 × 17), 232 p. Yaoundé, Libr. St-Paul.

Josué de CASTRO, *Le livre noir de la faim.* (14 × 19), 124 p., 5,25 NF. Paris, Edit. Ouvrières, 1961.

Joseph THOMAS, S.J. *Croire en Jésus-Christ.* (14×19), 154 p., 5,40 NF. *Ibid.*

Gustav L. VOGEL. *Psychologie des profondeurs et Amour du prochain.* (12 × 18,5), 94 p., 3,60 NF. Paris, Spes.

Friedrich HEER. *Catholicité d'Hier et de Demain.* (14,5 × 21), 138 p., 7,80 NF. *Ibid.*
Gabriel MADINIER. *Nature et Mystère de la Famille.* (14,5 × 21), 144 p. 7,80 NF. Paris, Casterman.
Jean TOULAT. *Proche Allemagne.* (14 × 22), 240 p., 16 p., 9 NF. Paris, Edit. Guy Victor, 1961.
Paul BARRAU. *Prêtres et Monde ouvrier.* (14 × 19), 6,90 NF. Edit. Ouvrières, 1961.
Marc ANDRÉ. *Les écrevisses françaises.* (12 × 18,5), 292 p., 80 fig., 18 NF. Paris, Lechevalier.
Louis C. D. JOOS. *Brève histoire de l'Afrique noire.* (13,5 × 18), 207 p. Paris, Ed. St-Paul.
Yvonne BOUGÉ. *Duchesse et Pauvre Dame. Bse Marguerite de Lorraine.* (17 × 21), 62 p. *Ibid.*
De l'Algérie originelle à l'Algérie moderne. (14×22,5), 100 p., 5 NF. Alger, 5, rue H. Vernet, Secr. Social d'Alger.
J. SUBTIL, S. J. *Avec Marie, Mère de Jésus* - IV. (14 × 19), 160 p., 6,50 NF. — *Corps mystique et charité fraternelle* (14 × 19), 120 p., 5 NF. Toulouse, Apost. de la Prière.
P. Lothar HARDICK. *Spiritualité de sainte Claire.* (12 × 18,5), 128 p., 3,60 NF. Paris, Edit. Franciscaines.
Mario POMILIO. *L'Oiseau pris sous les voûtes.* Roman. (14,5 × 19,5), 224 p., 10 NF. Paris, Fayard.
Marg. PERROY. *Sous la cendre.* Roman. (14 × 19), 196 p., 6,50 NF. Mulhouse, Salvator.
Joseph SALVAT. *La Grenade entr'ouverte d'Aubanel.* (14 × 19,5), 250 p., 15 NF. Avignon, Aubanel.
L. de LAVAREILLE, S. J. *Psychologie au service du chrétien.* (14 × 22,5), 192 p., 12 NF. *Ibid.*
Jean VIEUJEAN. *Jeunesse au millions de visages.* (14 × 20), 192 p., 7,50 NF. Paris, Casterman.
Sylvestre CHAULEUR. *Apostolat et Colonialisme.* (12 × 18,5), 90 p., 6 NF. Paris, La Colombe.
J.-P. BLANCHARD. *Méthodes et Principes du P. Teilhard de Chardin.* (12 × 19), 190 p., 8,50 NF. *Ibid.*
Yvonne CHABAS. *Catholiques et Protestants* (14 × 21), 204 p., 11 NF. *Ibid.*
Fernanda BIANCO. *L'homme qui frappe à la porte de Dieu.* (14 × 19), 98 p., 40 ph., 9,90 NF. *Ibid.*
Paul RENAUDIN. *S. Vincent de Paul.* (14 × 21), 141 p., Paris, Bloud et Gay.
P. BABIN. *Les Jeunes et la Foi.* (14 × 19), 279 p. Lyon, Edit. du Chalet.
M[me] de la FAYETTE. *La Princesse de Clèves. La Princesse de Montpensier.* (11 × 18), 208 p. Paris, A. Colin.
Andrée BOURÇOIS-MACÉ. *Rester Jeunes.* (13,5 × 18), 7,50 NF. Paris, Edit. Fleurus.
Louis WEI. *La Politique Missionnaire de la France en Chine* (1842-1856). (14 × 22,5), 656 p., 45 NF. Paris, Nouv. Edit. Latines.
Chne J.-B. ERIAU. *Louise de La Vallière.* La Madeleine française (12 × 18,5), 190 p. *Ibid.*
Ph. DELHAYE. *Permanence du Droit Naturel.* (16,5 × 25), 155 p. Louvain, Nauwelaerts.
L. BENDER, O.P. *Forma juridica celebrationis Matrimonii.* (17 × 24,5), 236 p. Paris, Desclée.
« *Ecoute, mon fils...* » Formation religieuse de l'enfant de 3 à 7 ans. (15 × 23), 164 p., 11 NF. Bruxelles, Edit. « Lumen Vitæ ».
Sté Canadienne d'Etudes Mariales. *Marie, l'Eglise et la Rédemption.* (16 × 22,5), 280 p. Ottawa, Edit. de l'Université.
Lamberto de ECHEVERRIA. *El concilio y la opinion publica.* (11 × 18), 62 p. Madrid, Propaganda Popular Catolica.
Yves BROSSARD. *Vues chrétiennes sur... le Sport.* (12 × 18,5), 222 p., 7 NF. Flammarion.
Georges AUZOU. *De la servitude au service : Etude sur le Livre de l'Exode.* (14 × 19), 424 p., 14,70 NF. Edit. de l'Orante.
Raymond VEILLET. *Les Etats généraux de l'Eglise. Le Concile œcuménique.* (13,5 × 18), 240 p., 7,50 NF. Edit. Fleurus.
D[r] Ernest HUANT. *Le péché contre la chair.* (12×18,5), 128 p., 4.80 NF. Beauchesne, 1961.
George S. GLANZMAN, S. J. Joseph A. FITZMEYER, S. J. *An Introductory Bibliography for the Study of scripture* (14 × 21,5), 135 p., 1 dol. 50. Westminster, Maryland, The Newman Press, 1961.
Stephen NEILL. *L'Anglicanisme et la Communion Anglicane.* (14 × 20,5), 422 p. Paris, Edit. du Seuil.
Chan. E. OSTY. *Les Epîtres de S. Paul.* (13 × 18), 340 p., broch., 14 NF. ; relié, 18 NF. *Ibid.*
J. M. HUM, O.P. et P. CNEUDE. *Guide Pastoral de Cantiques et Psaumes.* (13,5 × 18), 500 p., rel., 15 NF. Edit. du Cerf.
Henri SANSON, S.J. *Pratiques des Sacrements.* (14×19), 216 p., 7,95 NF. X. Mappus, Le Puy.
R. P. MONGOUR, S.D.B. 80 *Histoires pour Retraites d'enfants.* (12 × 18,5), 187 et 230 p., 6,60 NF. chaque. *Ibid.*
Henri EVERS, S.S.S. *Bx Pierre-Julien Eymard.* (12 × 17,5), 190 p., 6,15 NF. Namur, Edit. du Soleil Levant.
R. P. Jean GUENNOU. *Bx Théophane Vénard.* (12 × 17,5), 190 p., 6,15 NF. *Ibid.*
Agnès RICHOMME. *Opération Charité.* La vie étonnante de Vincent de Paul. (12 × 17,5), 272 p., 14,40 NF. *Ibid.*
Le Bx Jean d'Avila. (12 × 17,5), 190 p., 6,15 NF. *Ibid.*
Raymond OURSEL. *Les saints abbés de Cluny.* (12 × 17,5), 184 p., 6,15 NF. *Ibid.*
E. SAUREL. *Pour participer à la Messe.* Instructions d'un curé à ses paroissiens. (13,5 × 18,5), 5,50 NF. Chez l'auteur, Le Fousseret (Hte-Gar.). C. c. Toulouse 1219.14.
A. MULLER. *Le Chrétien devant les droits et les prétentions de l'Etat.* (13,5 × 21), 84 p. 3,50 NF. Procure de l'Assomption, 6, rue de Lübeck, Paris-16[e].
P. A. PEINADOR. *Cursus brevior Theologiæ moralis.* T. v. relié (16 × 22), 572 p. Madrid, Coculsa, 1960.
G. BARAUNA, O.F.M. *De natura Coredemptionis marianæ in theologia hodierna* (1921-1958). (18 × 25,5), 252 p. Rome, Academie Mariale, 1960.

MENSUEL
JOURNAL PAROISSIAL ?
ou interparoissial
Une adresse :
IMPRIMERIE SAINT-JOSEPH
36, rue E.-Ténot — TARBES (H.-P.)
FONDS COMMUNS

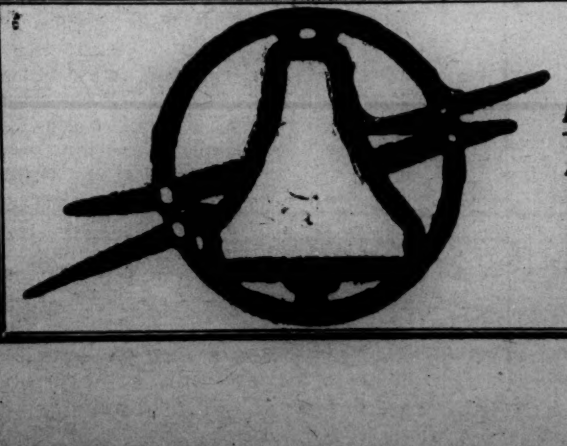
Sonneries Electriques
de CLOCHES
BACH - METZ
A. BACH, Ingén. I.E.N.
Agence technique
pour le Centre :
BEAUMONT (Clermond-Fd)
12, avenue de Clermont
(Puy-de-Dôme)

Les célèbres
GROTTES
DE BETHARRAM
ont
une renommée mondiale
•
Elles sont situées entre les
Sanctuaires de LOURDES
et les
Sanctuaires de Bétharram

vues chrétiennes sur...

NOUVELLE COLLECTION
dirigée par l'abbé
SAINSAULIEU

LE MARIAGE
par le **CHANOINE GARAIL**

LE SPORT
par
YVES BROSSARD

LE CRIME
par
ANDRÉ RICHARD

Un regard en profondeur
sur le monde qui nous entoure
Un regard utile sur le monde
où nous vivons

R.L.

FLAMMARION

NOUVEL ORGUE STATIQUE A ANCHES LIBRES

STAL

Harmoniums DEBAIN-KASRIEL
Tropicalisation pour Missions
Adaptation des « SONS d'ORGUES » aux Harmoniums
PROCURE INSTRUMENTALE DU SUD-EST
Jean GRANGE
24, rue Thomassin, LYON-2e Tél. 37-89-71
Documentation sur demande

SOUSCRIVEZ !...

ENCYCLIQUES, MESSAGES ET DISCOURS

sur les Questions Civiques et Politiques

recueillis par M. l'Abbé André DEROO
Lettre-Préface de Son Em. le Cardinal LIENART
Copieuse table analytique

Beau volume de 500 pages, 13,5 × 21 .... 20 NF.

On peut **souscrire**, dès à présent, et jusqu'au 1er juillet au prix de 15 NF. franco, par versement au C. C. P. Lille 607.63, Abbé André DEROO, 19, rue Pharaon de Winter, LILLE.

On peut demander, avec le volume ci-dessus, les **ENCYCLIQUES, MESSAGES et DISCOURS sur les Questions sociales** en versant une souscription globale de 24 NF. franco.

LIBRAIRIE **R. BOURDON**
75, rue de Rennes - Paris-6e
Achat et vente de
LIVRES D'OCCASION
Envoi gratuit sur demande de notre liste d'achat

LA HERNIE EST UN MAL REDOUTABLE

pour qui la néglige. Il ne comporte que deux solutions : l'opération ou le port d'un bandage efficace. A ceux qui répugnent à la première, il ne reste d'autre alternative que d'adopter la seconde. Il existe un grand nombre de modèles de bandages : les uns trop durs, munis de pelotes trop volumineuses, sont insupportables ; les autres, trop faibles ou mal conçus, laissent échapper les hernies. De toute évidence, le moyen de contention le plus simple et le plus parfait est la main du sujet placée à plat sur l'ouverture. C'est la formule même du NEO - BARRERE qui, entièrement élastique, sans parties métalliques, sans l'aide d'aucune pelote, maintient intégralement dans toutes les positions les hernies les plus volumineuses. Avec les NEO-BARRERE sans pelotes, tout risques d'écrasement de la tumeur et d'élargissement de l'anneau sont écartés, la hernie est complètement maintenue. Adressez-vous aux Etablissements du Dr L. BARRERE, 3, boulev. du Palais, PARIS, ou à l'un de leurs 500 dépositaires exclusifs en Province.